

 Rhum J.M	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21 sur 285

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	22 sur 285

SOMMAIRE

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21
II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT.....	23
II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE.....	24
II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.2.1 Aspect technique	24
II.2.2.2 Aspect financier	25
II.2.2.3 Garanties financières.....	25
II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	26
II.3 OBJET DU DOSSIER.....	27
II.4 PRESENTATION DU SITE	28
II.4.1 LOCALISATION.....	28
II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE.....	30
II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE	30
II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE	31
II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS ANTERIEURS.....	31
II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU	38
II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS.....	39

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	23 sur 285

II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

⇒ **Raison Sociale :** **Les Héritiers Crassous de Médeuil**

⇒ **Adresse Siège Social et des Installations :**

Habitation Bellevue
97218 MACOUBA

⇒ **Forme Juridique :** SAS au capital de 37 012 €

⇒ **N° SIRET :** 410 151 526 000 28

⇒ **Code APE :** 1101Z - Production de boissons alcooliques distillées

⇒ **Nom et qualité du signataire de la demande :**

Monsieur Emmanuel BECHEAU
Directeur de la Distillerie de Fonds Préville

⇒ **Nom et qualité de la personne chargée du dossier :**

Madame Cindy MONROSE
Responsable Sécurité/Environnement
Tél. : 06.96.52.84.59
Mail : cindy.monrose@gbh.fr

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	24 sur 285

II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE

La société Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite actuellement sur la commune de Macouba une unité de distillation ainsi que des stockages de rhum.

Le site existe depuis 1790. Il a d'abord été une habitation sucrière (avec production de rhum industriel) portant le nom de son propriétaire, Monsieur Préville. En 1845, Monsieur Jean-Marie Martin a racheté la propriété pour y faire du rhum agricole auquel il a donné ses initiales.

En 1914, Gustave Crassous de Médeuil rachète la rhumerie. Depuis cette date, les héritiers Crassous de Médeuil veillent à la production du rhum J.M.

Les terrains appartiennent aux Héritiers Crassous de Médeuil.

II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.2.1 Aspect technique

La société bénéficie de l'appui technique et financier du groupe GBH dans tous les domaines de son activité.

- Maintenance et de contrôles périodiques

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL veille à la maintenance, à l'entretien et au contrôle de ses installations.

Les contrôles périodiques (installations électriques, installations sous pression, chaudière,...) sont réalisés par des sociétés spécialisées dans le respect des délais règlementaires.

La société tient à disposition des autorités l'ensemble des éléments justificatifs de ces contrôles.

- Installations de production

Les installations de distillations regroupent des installations de broyage des cannes à sucre, des cuves de fermentation, deux colonnes de distillation. Ces installations sont régulièrement contrôlées selon des consignes d'exploitation et mise en arrêt de mi-juin à fin décembre selon des procédures de nettoyage et mise hors service en sécurité des installations.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	25 sur 285

- Technicité des salariés

L'ensemble du personnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL intervenant sur le site possède :

- ✓ une parfaite connaissance des produits mis en œuvre,
- ✓ une connaissance et maîtrise technique des installations,
- ✓ une maîtrise des procédés,
- ✓ un système organisationnel permettant tous les contrôles, entretiens et suivis nécessaires à la bonne marche et à la sécurité de l'entreprise afin de respecter la politique de réduction et de maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise.

II.2.2.2 Aspect financier

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires, le résultat net et les capacités d'autofinancement des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sur les 5 dernières années.

Tableau II.1 : Chiffre d'affaires des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Chiffre d'affaires net	3 099 081 €	3 489 207 €	4 006 989 €	5 571 956 €	6 540 086 €
Résultat d'exploitation	-165 954 €	-132 688 €	452 710 €	764 715 €	785 953 €
Résultat net	-266 236 €	-239 750 €	594 059 €	734 699 €	782 896 €
Capacité d'autofinancement	198 344 €	254 640 €	1 310 456 €	1 576 683 €	2 140 390 €

Les résultats nets négatifs de 2011 et 2012 s'expliquent par la réalisation d'investissements financiers importants dans la modernisation de l'outil de production, permettant ainsi une augmentation des rendements.

Cette modernisation s'est fait en prenant en compte les problématiques environnementales. Lors des derniers exercices, la société des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL a de nouveau affiché des résultats nets largement positifs.

II.2.2.3 Garanties financières

L'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement n'intègre pas la rubrique 2260 à la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL dispose d'une organisation assurant la maîtrise du process, l'organisation de la maintenance ainsi que la prise en compte de l'environnement et la sécurité.

L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est représentée à la figure de la page suivante.

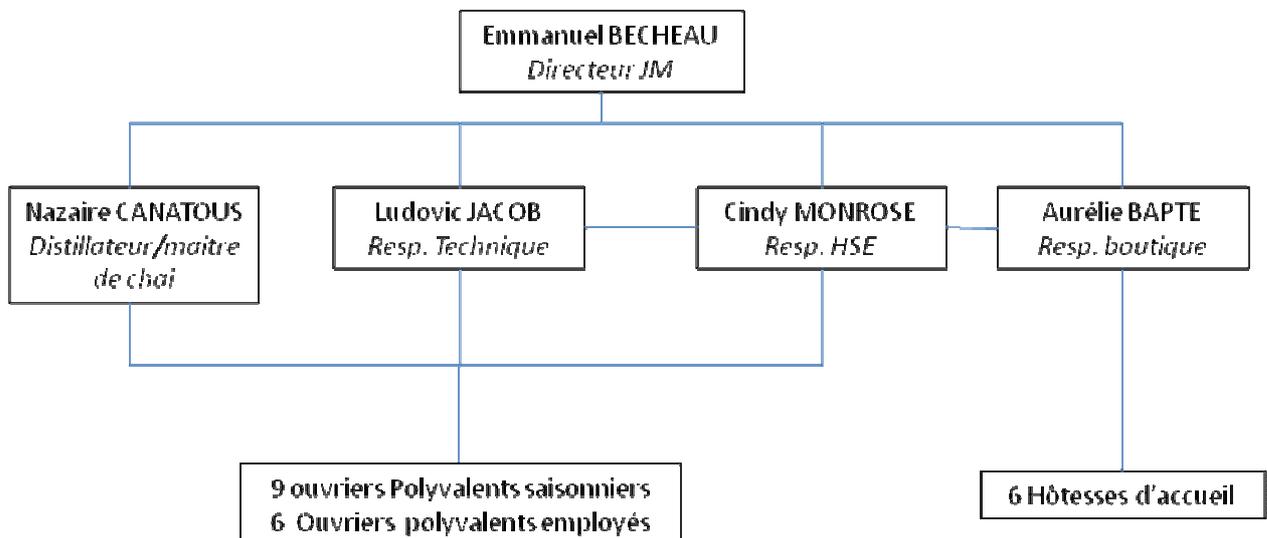
Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL s'appuient sur les capacités techniques du groupe GBH.

La fonction sécurité environnement est assurée par la responsable HSE, assisté du responsable technique et du directeur de la distillerie.

Ces derniers gèrent les aspects réglementaires, établissent des reportings, gèrent les relations extérieures, les formations, l'information relative à l'environnement.

La figure suivante présente l'organigramme hiérarchique et fonctionnel du personnel présent sur le site.

Figure II.1 : Organigramme hiérarchique et fonctionnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	27 sur 285

II.3 OBJET DU DOSSIER

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite sur la commune de Macouba une unité de distillation et des installations de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1) selon l'arrêté préfectoral N°033548 du 23 octobre 2003.

Ce site a fait l'objet de modifications substantielles depuis son dernier arrêté (augmentation des capacités de production et de stockage). D'un autre côté, dans le cadre de l'évolution de ces activités, les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploitent des stockages sur une parcelle mitoyenne à la distillerie.

Pour cela, deux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés l'un couvrant la demande d'exploiter des capacités de production et de stockage supplémentaires sur le site existant de la distillerie, l'autre demandant l'autorisation d'exploitation de nouveaux stockages de liquides inflammables.

Après échange avec la DEAL, il a été défini que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter transmis en aout 2014, puis mis à jour en mars 2015, concernant les installations de distillation devait faire l'objet d'une nouvelle mise à jour étant donné les modifications projetées à court terme des installations : mise en place d'une nouvelle colonne de distillation, mise en place d'une nouvelle chaudière, modification des capacités de stockages et des volumes de production.

Le présent dossier constitue donc la demande d'autorisation intégrant les évolutions réalisées du site. Il regroupe l'ensemble des pièces et informations nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des nouvelles installations et ainsi que les impacts et les dangers liés à ces nouvelles installations. A ce titre, il comprend les documents suivants :

- Description des Installations (Chapitre III),
- Etude d'Impact (Chapitre IV),
- Etude de Dangers (Chapitre V),
- Notice Hygiène et Sécurité (Chapitre VI),
- Plans réglementaires de localisation des installations (Annexes),
- Un résumé Non Technique de l'Etude d'Impact et de Dangers, présenté en préambule.

La présentation des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL et des installations fait l'objet du présent chapitre (Chapitre II – Renseignements Administratifs).

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	28 sur 285

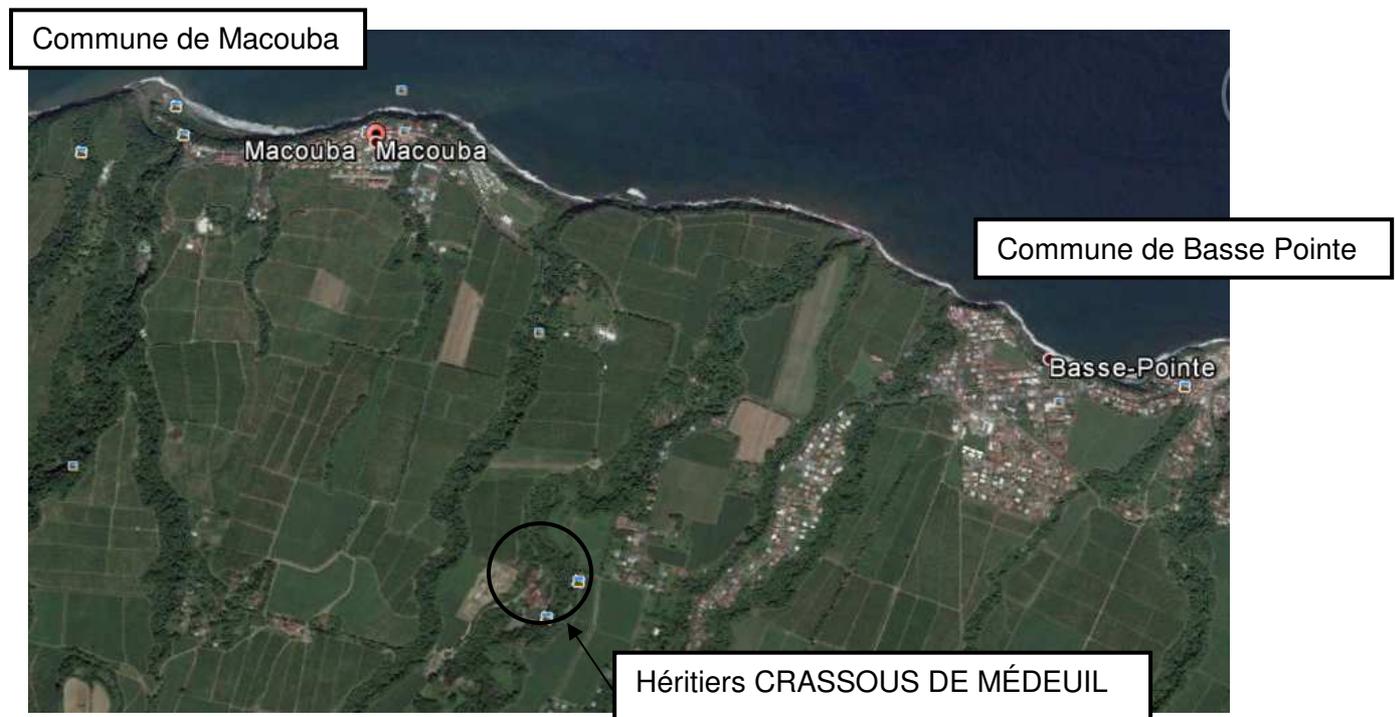
II.4 PRESENTATION DU SITE

II.4.1 LOCALISATION

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est implanté sur la commune de Macouba, Martinique, à 1,5 km au sud. Elle est localisée au lieu-dit Fonds-Préville. Le site se trouve juste après le pont de la rivière Roche à environ 500 mètres en direction de Bellevue. La rivière du même nom draine les eaux des flancs de la Montagne Pelée en fond de vallée, à proximité des installations.

Le site d'implantation des installations couvre la parcelle cadastrale C 90 de la commune de Macouba. Cette dernière possède une surface totale de 1,7 ha.

Figure II.2 : Vue aérienne (Source : google earth)



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	29 sur 285

Figure II.3 : Cadastre et domaine foncier de la distillerie de Fonds-Préville



L'habitation Bellevue où est implantée la distillerie a une superficie totale de 240 ha.

L'exploitation de cannes à sucre qui alimente la distillerie provient de l'habitation Bellevue. Elle couvre une centaine d'hectares.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	30 sur 285

II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE

Les activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL sont des activités de production par distillation, de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1).

Les évolutions des activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL concernent :

- L'augmentation de la puissance installée des installations de broyage des cannes à sucre, qui fait passer le site à autorisation sous la rubrique 2260,
- L'augmentation des volumes de production par distillation avec l'ajout d'une nouvelle colonne (à noter toutefois, la modification de la nomenclature qui fait passer le site d'autorisation à enregistrement),
- La diminution des stockages d'alcool faisant passer le site d'autorisation à déclaration,
- L'augmentation de la puissance thermique de la nouvelle chaudière, sans modification du classement,
- Et la présence d'une tour aéroréfrigérante (Nouvelle rubrique visant le site).

II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE

La société compte 6 salariés pour la production, 3 personnes pour l'encadrement et 7 personnes pour la partie gestion du public.

Pendant la saison de production (de janvier à juin), les heures de travail sont sur 2*7, soit de 6h à 20h du lundi au vendredi et de 6h à 13h le samedi, avec une équipe de 7 salariés et 9 saisonniers.

En période hors saison, les heures de travail pour les opérateurs en production sont 7h à 12h et de 13h à 15h30 du lundi au jeudi, de 7h à 12h le vendredi.

Pour la partie boutique et accès des visites, le personnel est présent de 8h30 à 17h30, pour une réception du public de 9h à 17h, du lundi au dimanche.

Les nouvelles activités avec la mise en service des nouvelles installations ont permis d'augmenter l'effectif du site en période de production avec des salariés saisonniers supplémentaires.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	31 sur 285

II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE

II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS

ANTERIEURS

- | | |
|-----------------------|---|
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3548 du 23 octobre 2003 d'Autorisation d'Exploiter (AE) Fourni en Annexe 5 |
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3549 du 23 octobre 2003 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Octobre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-2569 du 3 aout 2006 de consignation de 450.000 € |
| Novembre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-4005 du 21 novembre 2006 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Juin 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-1787 du 12 juin 2007 de consignation de 225.425,10 € |
| Décembre 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-4068 du 17 décembre 2007 pour la restitution de consignation de 175.425,10 € |
| Septembre 2008 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 08-03328 du 23 septembre 2008 pour la restitution de consignation de 50.000 € |
| Mars 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Inspection approfondie 5 mars 2013 |
| Mai 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de Mise en demeure (MED) |
| Juin 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de JM à l'arrêté de MED et à l'inspection approfondie –Juin 2013 à la DEAL |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de relance Env 14/0169 en Mars 2014 de l'arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de MED |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM à la DEAL au courrier de relance avec une situation de la distillerie au 03/2014 suite aux différents aménagements |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de la DAAF du 25 Mars 2014_ Suspension de l'instruction du dossier de demande d'aide dans le cadre du PDRM |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM au courrier de la DAAF le 31 Mars 2014 |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Visite DEAL le 16 Avril 2014 _Statut de la situation |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de réponse au préfet concernant la Mise en demeure – AP n° 20131320-0003 du 30 avril 2013 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |
| Juin 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de Réponse de HCM avec échéancier Réf. Env 14-0169 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Prévile</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	32 sur 285

- Juillet 2014**
- Soumission (par mail) des documents suivants pour avis à JM par l'inspecteur de la DEAL :
Courrier suite à la visite du 16/04/2014
Projet d'arrêté Préfectoral de Consignation
Projet d'arrêté préfectoral portant mesures d'urgence
Rapport suite à la visite du 16/04/2014
- Juillet 2014**
- Réponse à la DEAL le 14/07/2013 concernant les documents soumis pour avis à HCM avec un échéancier concernant les différents points portant mesures d'urgences
- Juillet 2014**
- Dépôt du DDAE en préfecture le 31/07/2014 (accompagné du plan d'épandage) sur la situation actuelle de JM avec les projections de production pour 2016
- Septembre 2014**
- Mail DEAL du 17/09/2014 avec Annexe intitulée « CARACTÈRE COMPLET ET RÉGULIER DU DOSSIER DU DEMANDEUR - RELEVÉ DES INSUFFISANCES » invitant à la réalisation du note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Décembre 2014**
- Dépôt du PII et de la note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Mars 2015**
- Dépôt du DDAE en préfecture mis à jour
- Juin 2015**
- Avis de recevabilité du dossier par la DEAL
- Juillet 2015**
- Réponse de HCM et validation de la réalisation d'un nouveau DDAE sur la base des installations projetées
- Décembre 2015**
- Courrier de la DEAL de levée de l'arrêté de mise en demeure n°20121230_0003 du 30 avril 2013

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	33 sur 285

II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement actuel des installations selon l'Arrêté préfectoral n°033548 en date du 23 octobre 2003 en vigueur fourni en annexe 5, est présenté ci-après :

Tableau II.2 : Classement actuel des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL

DESIGNATION	RUBRIQUE	QUANTITE	REGIME
Production de rhum par distillation d'alcool d'origine agricole	2250-1	4 000 l AP/jour 3 000 hl de rhum à 55 % pour une campagne de 55 jours	A
Stockage d'alcool	4755-2	870 m3	A
Conditionnement	2251-2	3 500 hl/an	D
Broyage de cannes	2260-2	135 kW	D
Installations de combustion	2910-A2	Chaudière à bagasse de 3,55 MW 1 groupe électrogène de 0,25 MW	D

II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement des installations actualisées (installations existantes et projetées) de la société Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL, présenté dans le tableau ci-après, tient compte des dernières modifications des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en date du 29 septembre 2015 (JO du 1^{er} octobre 2015).

Le plan de masse suivant le tableau localise les installations de stockages et précise leur situation administrative.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	34 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, E, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2260.2.a	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épilage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 :</p> <p>a) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW ...(<i>Autorisation</i>)</p>	<p>Machines concourant au fonctionnement de l'installation :</p> <p>Coupes-canne, transporteurs, 3 moulins, table et égaliseur table, vis panier rotatif et panier rotatif et pompes pour une puissance installée totale de 510 kW</p>	510 kW	A (2km)	<p>Evolution des installations et des puissances installées,</p> <p>Passage du régime de déclaration à autorisation</p>
2250.2	<p>Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole</p> <p>La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant :</p> <p>2. supérieure à 30 hl/j, mais inférieure ou égale à 1300 hl/j...(<i>Enregistrement</i>)</p>	<p>Utilisation des 2 colonnes à distiller :</p> <p>Une colonne existante de 70 hl/j unitaire</p> <p>Une nouvelle colonne de 420 hl/j.</p> <p>Production journalière maximale prévue 300 hl/j</p>	490 hl/j	E	<p>Evolution des volumes de production avec l'implantation d'une nouvelle colonne</p> <p>Pas de modification du régime</p>

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	35 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
4755.2.b	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool d'origine agricole extra-neutre rectifié, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) Supérieure ou égale à 500 m³ (Autorisation)</p> <p style="margin-left: 20px;">b) Supérieure ou égale à 50 m³ (Déclaration)</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>	<p>Volume d'alcool (dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 %) <u>sur le site de la distillerie</u> :</p> <p>Dans la distillerie : Chai de production : 2*15 m³, soit 30 m³</p> <p>Chai de vieillissement 1 scénarisé : 800 fûts soit 160 m³</p> <p>Cuverie :</p> <p>4 cuves bois 9 m³ + 1 cuve bois 30 m³ + 1 cuve bois 20 m³ + 2 cuves inox 15 m³ (issues des chais foudre 1+2)</p> <p>3 cuves inox de 30 m³ + 1 cuve inox 45 m³ (issues du chai Nazaire) : 251 m³</p> <p>Stockage produits finis : 15 m³ (mis dans le chai Nazaire) sur palettes (sur la base de 0,4 m³ par palette)</p>	<p>456 m³</p> <p>SOIT 360 TONNES</p>	DC	<p>Ancienne rubrique 2255.2</p> <p>Passage du régime d'autorisation à déclaration</p> <p>Réaménagement des installations →</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des volumes d'alcools présents dans la distillerie et au chai Nazaire, limités au strict nécessaire de la production, - Regroupement des stockages d'alcool dans le chai de vieillissement et la cuverie - Eloignement des zones de stockage des chemins de visite des visiteurs

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	36 sur 285

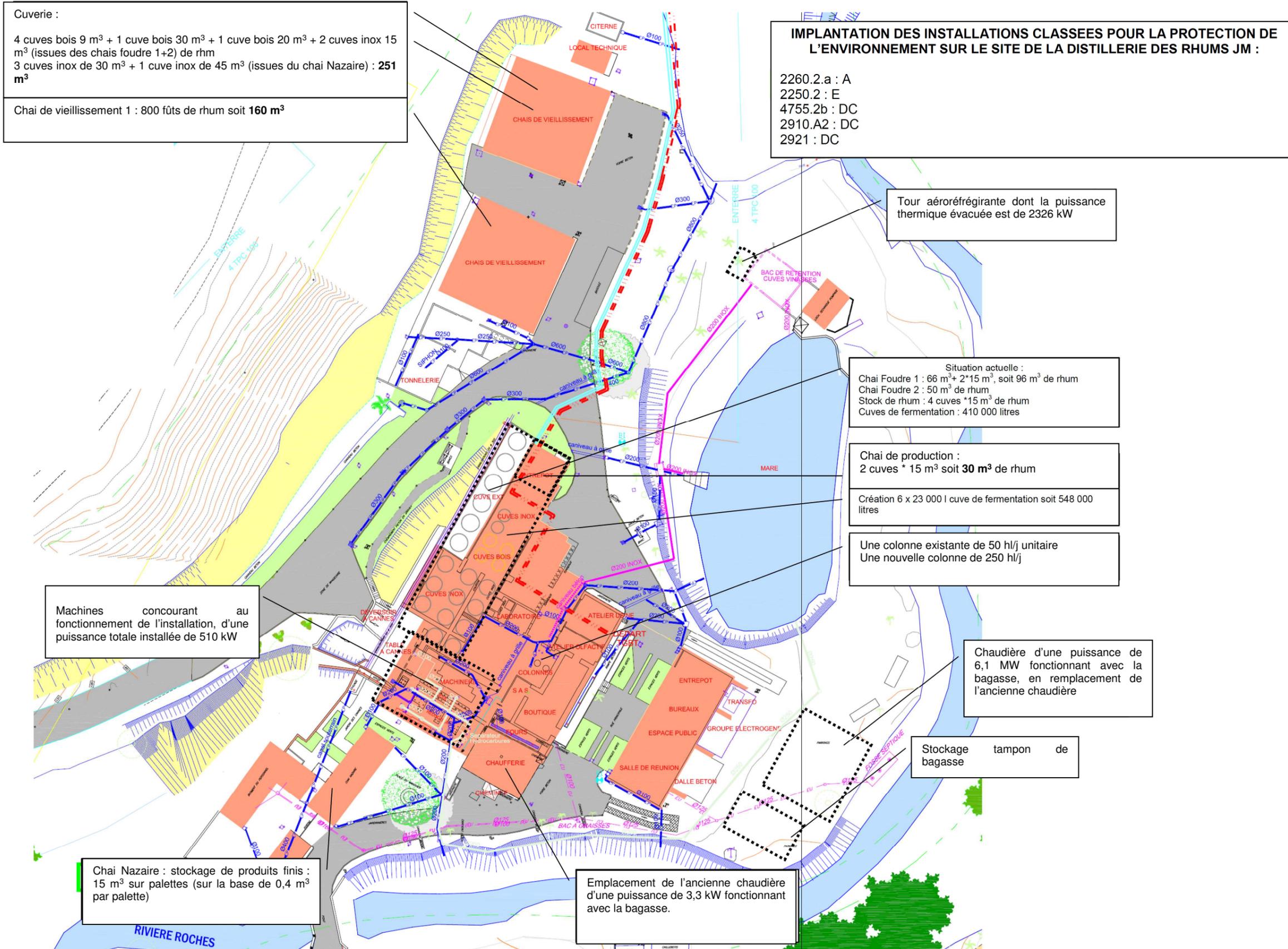
Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite et fin)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2910.A.2	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW <i>(Déclaration)</i></p>	<p>1 chaudière de 3,3 MW pour les installations actuelles remplacée par une chaudière dont la puissance est de 6,1 MW Combustible : Bagasse</p> <p>1 groupe électrogène de secours de 0,4 MW Combustible : fioul domestique</p> <p>Soit une puissance thermique de 6,5 MW</p>	6,5 MW	DC	<p>Création d'une nouvelle chaufferie en remplacement de celle existante, d'une puissance thermique supérieure</p> <p>Pas de modification du régime</p>
2921.a	<p>Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) :</p> <p>a. La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW<i>(Déclaration)</i></p>	<p>Une tour aéroréfrigérante dont la puissance thermique évacuée est de 2326kW</p>	2 326 kW	DC	Installation nouvelle

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

Figure II.4 : Localisation des installations et des activités visées par la nomenclature des ICPE du site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	38 sur 285

Les évolutions des installations n'engendrent pas de changement de régime global du site. Le site reste donc soumis à autorisation.

Dans ce cadre, la commune visée par le rayon d'affichage de 2 km est MACOUBA et BASSE POINTE (Voir annexe 1).

II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU

Certaines activités exercées par les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL relèvent de la nomenclature Loi sur l'eau, en référence à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement et sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau II.4 : Classement des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL au titre de la loi sur l'eau

NUMERO RUBRIQUE	DESIGNATION DES ACTIVITES	VOLUME DES ACTIVITES	REGIME
1.1.2.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement , y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m ³ /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Autorisation) 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m ³ /heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Déclaration)	Prélèvements en eau de source et dans la Rivière Roche inférieurs à 4 m ³ /h, mais compris entre 10 et 15% du débit moyen du cours d'eau pour la Rivière Roche	Autorisation
2.1.4.0	Epandage d'effluents ou de boue , à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0, la quantité d'effluents ou de boues épandues, présentant les caractéristiques suivantes : 1° Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m ³ ou DBO5 supérieure à 5t/an(Autorisation) 2° Azote total compris entre 1 t/an et 10 t/an ou volume annuel compris entre 50 000 et 500 000 m ³ /an ou DBO5 comprise entre 500 kg et 5 t/an (Déclaration)	Azote total : 534 kg/an (*) Volume annuel : 18 000 m ³ /an	Non classée
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	surface imperméabilisée occupée par les installations de la rumerie < 1 ha	Non classée

(*) concentration des effluents destinés à l'épandage en Azote total : 29.7 mg/l (voir plan d'épandage **Annexe 2**)

Les installations des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sont soumises à autorisation vis à vis de la rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'Eau.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	39 sur 285

II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, c'est principalement l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les installations qui fixe l'ensemble des prescriptions applicables au site.

Néanmoins, certains arrêtés ministériels viennent compléter l'arrêté préfectoral ou servir de référence à ce dernier.

En matière de prévention des risques chroniques, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 2 février 1998 *relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 23 janvier 1997 *relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.*

En matière de prévention des risques accidentels, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 4 octobre 2010 *relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 31 mars 1980 *relatif à la réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation sur les installations classées susceptibles de présenter des risques d'explosion,*
- l'arrêté du 14/12/13 *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.*

 Rhum J.M	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21 sur 285

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Prévile</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	22 sur 285

SOMMAIRE

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21
II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	23
II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE.....	24
II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.2.1 Aspect technique	24
II.2.2.2 Aspect financier	25
II.2.2.3 Garanties financières.....	25
II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	26
II.3 OBJET DU DOSSIER.....	27
II.4 PRESENTATION DU SITE	28
II.4.1 LOCALISATION.....	28
II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE.....	30
II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE	30
II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE	31
II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS ANTERIEURS.....	31
II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU	38
II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS.....	39

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	23 sur 285

II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

⇒ **Raison Sociale :** **Les Héritiers Crassous de Médeuil**

⇒ **Adresse Siège Social et des Installations :**

Habitation Bellevue
97218 MACOUBA

⇒ **Forme Juridique :** SAS au capital de 37 012 €

⇒ **N° SIRET :** 410 151 526 000 28

⇒ **Code APE :** 1101Z - Production de boissons alcooliques distillées

⇒ **Nom et qualité du signataire de la demande :**

Monsieur Emmanuel BECHEAU
Directeur de la Distillerie de Fonds Préville

⇒ **Nom et qualité de la personne chargée du dossier :**

Madame Cindy MONROSE
Responsable Sécurité/Environnement
Tél. : 06.96.52.84.59
Mail : cindy.monrose@gbh.fr

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	24 sur 285

II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE

La société Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite actuellement sur la commune de Macouba une unité de distillation ainsi que des stockages de rhum.

Le site existe depuis 1790. Il a d'abord été une habitation sucrière (avec production de rhum industriel) portant le nom de son propriétaire, Monsieur Préville. En 1845, Monsieur Jean-Marie Martin a racheté la propriété pour y faire du rhum agricole auquel il a donné ses initiales.

En 1914, Gustave Crassous de Médeuil rachète la rhumerie. Depuis cette date, les héritiers Crassous de Médeuil veillent à la production du rhum J.M.

Les terrains appartiennent aux Héritiers Crassous de Médeuil.

II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.2.1 Aspect technique

La société bénéficie de l'appui technique et financier du groupe GBH dans tous les domaines de son activité.

- Maintenance et de contrôles périodiques

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL veille à la maintenance, à l'entretien et au contrôle de ses installations.

Les contrôles périodiques (installations électriques, installations sous pression, chaudière,...) sont réalisés par des sociétés spécialisées dans le respect des délais règlementaires.

La société tient à disposition des autorités l'ensemble des éléments justificatifs de ces contrôles.

- Installations de production

Les installations de distillations regroupent des installations de broyage des cannes à sucre, des cuves de fermentation, deux colonnes de distillation. Ces installations sont régulièrement contrôlées selon des consignes d'exploitation et mise en arrêt de mi-juin à fin décembre selon des procédures de nettoyage et mise hors service en sécurité des installations.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	25 sur 285

- Technicité des salariés

L'ensemble du personnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL intervenant sur le site possède :

- ✓ une parfaite connaissance des produits mis en œuvre,
- ✓ une connaissance et maîtrise technique des installations,
- ✓ une maîtrise des procédés,
- ✓ un système organisationnel permettant tous les contrôles, entretiens et suivis nécessaires à la bonne marche et à la sécurité de l'entreprise afin de respecter la politique de réduction et de maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise.

II.2.2.2 Aspect financier

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires, le résultat net et les capacités d'autofinancement des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sur les 5 dernières années.

Tableau II.1 : Chiffre d'affaires des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Chiffre d'affaires net	3 099 081 €	3 489 207 €	4 006 989 €	5 571 956 €	6 540 086 €
Résultat d'exploitation	-165 954 €	-132 688 €	452 710 €	764 715 €	785 953 €
Résultat net	-266 236 €	-239 750 €	594 059 €	734 699 €	782 896 €
Capacité d'autofinancement	198 344 €	254 640 €	1 310 456 €	1 576 683 €	2 140 390 €

Les résultats nets négatifs de 2011 et 2012 s'expliquent par la réalisation d'investissements financiers importants dans la modernisation de l'outil de production, permettant ainsi une augmentation des rendements.

Cette modernisation s'est fait en prenant en compte les problématiques environnementales. Lors des derniers exercices, la société des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL a de nouveau affiché des résultats nets largement positifs.

II.2.2.3 Garanties financières

L'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement n'intègre pas la rubrique 2260 à la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL dispose d'une organisation assurant la maîtrise du process, l'organisation de la maintenance ainsi que la prise en compte de l'environnement et la sécurité.

L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est représentée à la figure de la page suivante.

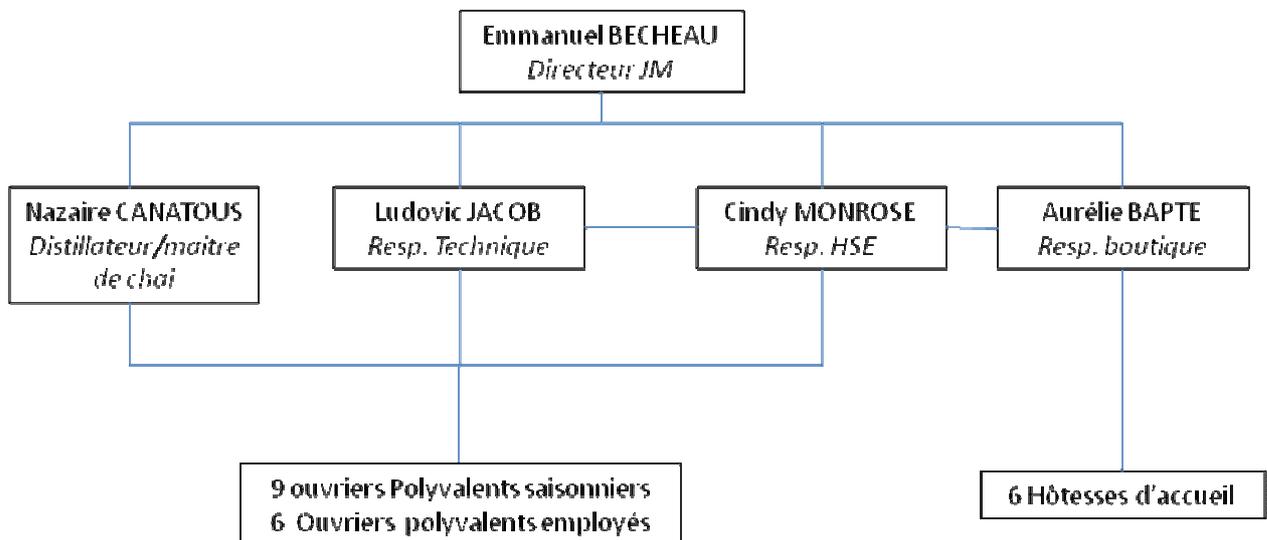
Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL s'appuient sur les capacités techniques du groupe GBH.

La fonction sécurité environnement est assurée par la responsable HSE, assisté du responsable technique et du directeur de la distillerie.

Ces derniers gèrent les aspects réglementaires, établissent des reportings, gèrent les relations extérieures, les formations, l'information relative à l'environnement.

La figure suivante présente l'organigramme hiérarchique et fonctionnel du personnel présent sur le site.

Figure II.1 : Organigramme hiérarchique et fonctionnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	27 sur 285

II.3 OBJET DU DOSSIER

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite sur la commune de Macouba une unité de distillation et des installations de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1) selon l'arrêté préfectoral N°033548 du 23 octobre 2003.

Ce site a fait l'objet de modifications substantielles depuis son dernier arrêté (augmentation des capacités de production et de stockage). D'un autre côté, dans le cadre de l'évolution de ces activités, les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploitent des stockages sur une parcelle mitoyenne à la distillerie.

Pour cela, deux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés l'un couvrant la demande d'exploiter des capacités de production et de stockage supplémentaires sur le site existant de la distillerie, l'autre demandant l'autorisation d'exploitation de nouveaux stockages de liquides inflammables.

Après échange avec la DEAL, il a été défini que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter transmis en aout 2014, puis mis à jour en mars 2015, concernant les installations de distillation devait faire l'objet d'une nouvelle mise à jour étant donné les modifications projetées à court terme des installations : mise en place d'une nouvelle colonne de distillation, mise en place d'une nouvelle chaudière, modification des capacités de stockages et des volumes de production.

Le présent dossier constitue donc la demande d'autorisation intégrant les évolutions réalisées du site. Il regroupe l'ensemble des pièces et informations nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des nouvelles installations et ainsi que les impacts et les dangers liés à ces nouvelles installations. A ce titre, il comprend les documents suivants :

- Description des Installations (Chapitre III),
- Etude d'Impact (Chapitre IV),
- Etude de Dangers (Chapitre V),
- Notice Hygiène et Sécurité (Chapitre VI),
- Plans réglementaires de localisation des installations (Annexes),
- Un résumé Non Technique de l'Etude d'Impact et de Dangers, présenté en préambule.

La présentation des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL et des installations fait l'objet du présent chapitre (Chapitre II – Renseignements Administratifs).

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	28 sur 285

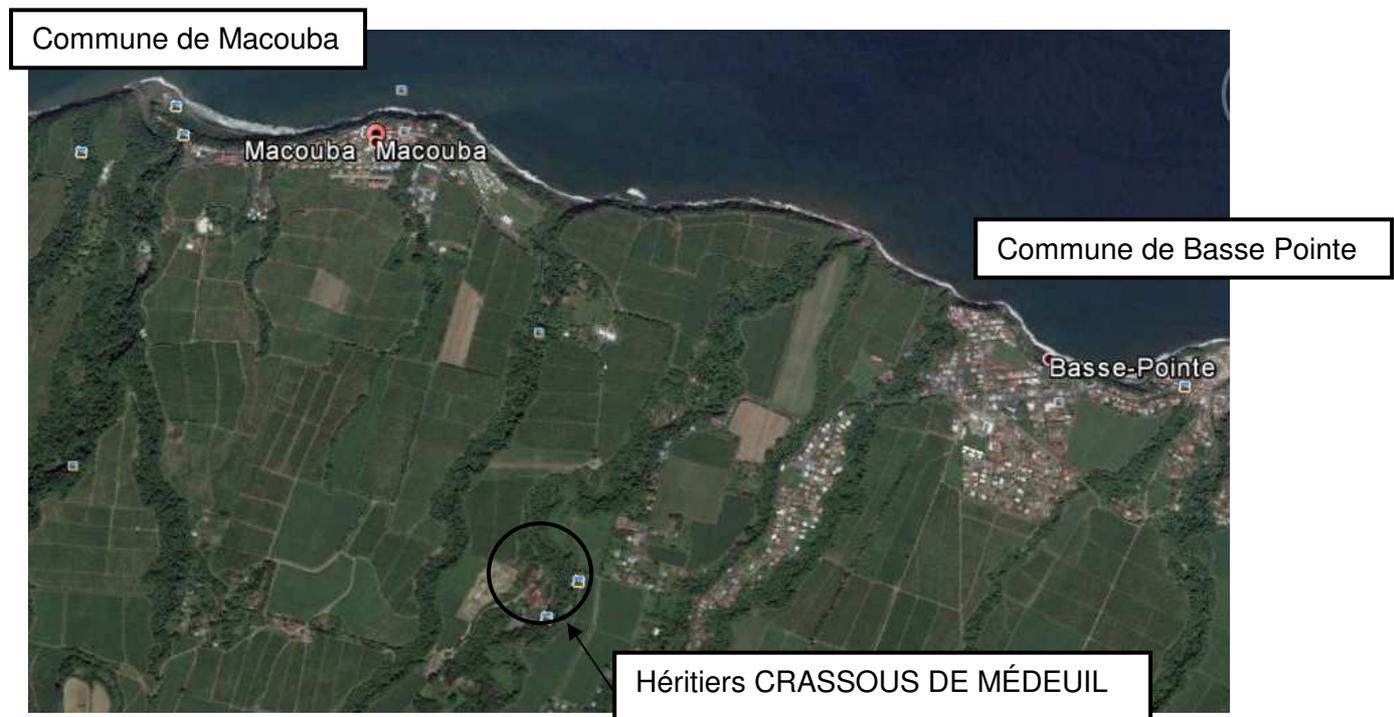
II.4 PRESENTATION DU SITE

II.4.1 LOCALISATION

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est implanté sur la commune de Macouba, Martinique, à 1,5 km au sud. Elle est localisée au lieu-dit Fonds-Préville. Le site se trouve juste après le pont de la rivière Roche à environ 500 mètres en direction de Bellevue. La rivière du même nom draine les eaux des flancs de la Montagne Pelée en fond de vallée, à proximité des installations.

Le site d'implantation des installations couvre la parcelle cadastrale C 90 de la commune de Macouba. Cette dernière possède une surface totale de 1,7 ha.

Figure II.2 : Vue aérienne (Source : google earth)



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	29 sur 285

Figure II.3 : Cadastre et domaine foncier de la distillerie de Fonds-Préville



L'habitation Bellevue où est implantée la distillerie a une superficie totale de 240 ha.

L'exploitation de cannes à sucre qui alimente la distillerie provient de l'habitation Bellevue. Elle couvre une centaine d'hectares.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	30 sur 285

II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE

Les activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL sont des activités de production par distillation, de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1).

Les évolutions des activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL concernent :

- L'augmentation de la puissance installée des installations de broyage des cannes à sucre, qui fait passer le site à autorisation sous la rubrique 2260,
- L'augmentation des volumes de production par distillation avec l'ajout d'une nouvelle colonne (à noter toutefois, la modification de la nomenclature qui fait passer le site d'autorisation à enregistrement),
- La diminution des stockages d'alcool faisant passer le site d'autorisation à déclaration,
- L'augmentation de la puissance thermique de la nouvelle chaudière, sans modification du classement,
- Et la présence d'une tour aéroréfrigérante (Nouvelle rubrique visant le site).

II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE

La société compte 6 salariés pour la production, 3 personnes pour l'encadrement et 7 personnes pour la partie gestion du public.

Pendant la saison de production (de janvier à juin), les heures de travail sont sur 2*7, soit de 6h à 20h du lundi au vendredi et de 6h à 13h le samedi, avec une équipe de 7 salariés et 9 saisonniers.

En période hors saison, les heures de travail pour les opérateurs en production sont 7h à 12h et de 13h à 15h30 du lundi au jeudi, de 7h à 12h le vendredi.

Pour la partie boutique et accès des visites, le personnel est présent de 8h30 à 17h30, pour une réception du public de 9h à 17h, du lundi au dimanche.

Les nouvelles activités avec la mise en service des nouvelles installations ont permis d'augmenter l'effectif du site en période de production avec des salariés saisonniers supplémentaires.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	31 sur 285

II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE

II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS

ANTERIEURS

- | | |
|-----------------------|---|
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3548 du 23 octobre 2003 d'Autorisation d'Exploiter (AE) Fourni en Annexe 5 |
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3549 du 23 octobre 2003 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Octobre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-2569 du 3 aout 2006 de consignation de 450.000 € |
| Novembre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-4005 du 21 novembre 2006 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Juin 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-1787 du 12 juin 2007 de consignation de 225.425,10 € |
| Décembre 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-4068 du 17 décembre 2007 pour la restitution de consignation de 175.425,10 € |
| Septembre 2008 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 08-03328 du 23 septembre 2008 pour la restitution de consignation de 50.000 € |
| Mars 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Inspection approfondie 5 mars 2013 |
| Mai 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de Mise en demeure (MED) |
| Juin 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de JM à l'arrêté de MED et à l'inspection approfondie –Juin 2013 à la DEAL |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de relance Env 14/0169 en Mars 2014 de l'arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de MED |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM à la DEAL au courrier de relance avec une situation de la distillerie au 03/2014 suite aux différents aménagements |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de la DAAF du 25 Mars 2014_ Suspension de l'instruction du dossier de demande d'aide dans le cadre du PDRM |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM au courrier de la DAAF le 31 Mars 2014 |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Visite DEAL le 16 Avril 2014 _Statut de la situation |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de réponse au préfet concernant la Mise en demeure – AP n° 20131320-0003 du 30 avril 2013 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |
| Juin 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de Réponse de HCM avec échéancier Réf. Env 14-0169 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	32 sur 285

- Juillet 2014**
- Soumission (par mail) des documents suivants pour avis à JM par l'inspecteur de la DEAL :
Courrier suite à la visite du 16/04/2014
Projet d'arrêté Préfectoral de Consignation
Projet d'arrêté préfectoral portant mesures d'urgence
Rapport suite à la visite du 16/04/2014
- Juillet 2014**
- Réponse à la DEAL le 14/07/2013 concernant les documents soumis pour avis à HCM avec un échéancier concernant les différents points portant mesures d'urgences
- Juillet 2014**
- Dépôt du DDAE en préfecture le 31/07/2014 (accompagné du plan d'épandage) sur la situation actuelle de JM avec les projections de production pour 2016
- Septembre 2014**
- Mail DEAL du 17/09/2014 avec Annexe intitulée « CARACTÈRE COMPLET ET RÉGULIER DU DOSSIER DU DEMANDEUR - RELEVÉ DES INSUFFISANCES » invitant à la réalisation du note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Décembre 2014**
- Dépôt du PII et de la note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Mars 2015**
- Dépôt du DDAE en préfecture mis à jour
- Juin 2015**
- Avis de recevabilité du dossier par la DEAL
- Juillet 2015**
- Réponse de HCM et validation de la réalisation d'un nouveau DDAE sur la base des installations projetées
- Décembre 2015**
- Courrier de la DEAL de levée de l'arrêté de mise en demeure n°20121230_0003 du 30 avril 2013

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	33 sur 285

II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement actuel des installations selon l'Arrêté préfectoral n°033548 en date du 23 octobre 2003 en vigueur fourni en annexe 5, est présenté ci-après :

Tableau II.2 : Classement actuel des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL

DESIGNATION	RUBRIQUE	QUANTITE	REGIME
Production de rhum par distillation d'alcool d'origine agricole	2250-1	4 000 l AP/jour 3 000 hl de rhum à 55 % pour une campagne de 55 jours	A
Stockage d'alcool	4755-2	870 m3	A
Conditionnement	2251-2	3 500 hl/an	D
Broyage de cannes	2260-2	135 kW	D
Installations de combustion	2910-A2	Chaudière à bagasse de 3,55 MW 1 groupe électrogène de 0,25 MW	D

II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement des installations actualisées (installations existantes et projetées) de la société Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL, présenté dans le tableau ci-après, tient compte des dernières modifications des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en date du 29 septembre 2015 (JO du 1^{er} octobre 2015).

Le plan de masse suivant le tableau localise les installations de stockages et précise leur situation administrative.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	34 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, E, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2260.2.a	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épilage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 :</p> <p>a) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW ...(<i>Autorisation</i>)</p>	<p>Machines concourant au fonctionnement de l'installation :</p> <p>Coupes-canne, transporteurs, 3 moulins, table et égaliseur table, vis panier rotatif et panier rotatif et pompes pour une puissance installée totale de 510 kW</p>	510 kW	A (2km)	<p>Evolution des installations et des puissances installées,</p> <p>Passage du régime de déclaration à autorisation</p>
2250.2	<p>Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole</p> <p>La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant :</p> <p>2. supérieure à 30 hl/j, mais inférieure ou égale à 1300 hl/j...(<i>Enregistrement</i>)</p>	<p>Utilisation des 2 colonnes à distiller :</p> <p>Une colonne existante de 70 hl/j unitaire</p> <p>Une nouvelle colonne de 420 hl/j.</p> <p>Production journalière maximale prévue 300 hl/j</p>	490 hl/j	E	<p>Evolution des volumes de production avec l'implantation d'une nouvelle colonne</p> <p>Pas de modification du régime</p>

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	35 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
4755.2.b	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool d'origine agricole extra-neutre rectifié, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) Supérieure ou égale à 500 m³ (Autorisation)</p> <p style="margin-left: 20px;">b) Supérieure ou égale à 50 m³ (Déclaration)</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>	<p>Volume d'alcool (dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 %) <u>sur le site de la distillerie</u> :</p> <p>Dans la distillerie : Chai de production : 2*15 m³, soit 30 m³</p> <p>Chai de vieillissement 1 scénarisé : 800 fûts soit 160 m³</p> <p>Cuverie : 4 cuves bois 9 m³ + 1 cuve bois 30 m³ + 1 cuve bois 20 m³ + 2 cuves inox 15 m³ (issues des chais foudre 1+2) 3 cuves inox de 30 m³ + 1 cuve inox 45 m³ (issues du chai Nazaire) : 251 m³</p> <p>Stockage produits finis : 15 m³ (mis dans le chai Nazaire) sur palettes (sur la base de 0,4 m³ par palette)</p>	<p>456 m³</p> <p>SOIT 360 TONNES</p>	DC	<p>Ancienne rubrique 2255.2</p> <p>Passage du régime d'autorisation à déclaration</p> <p>Réaménagement des installations →</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des volumes d'alcools présents dans la distillerie et au chai Nazaire, limités au strict nécessaire de la production, - Regroupement des stockages d'alcool dans le chai de vieillissement et la cuverie - Eloignement des zones de stockage des chemins de visite des visiteurs

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	36 sur 285

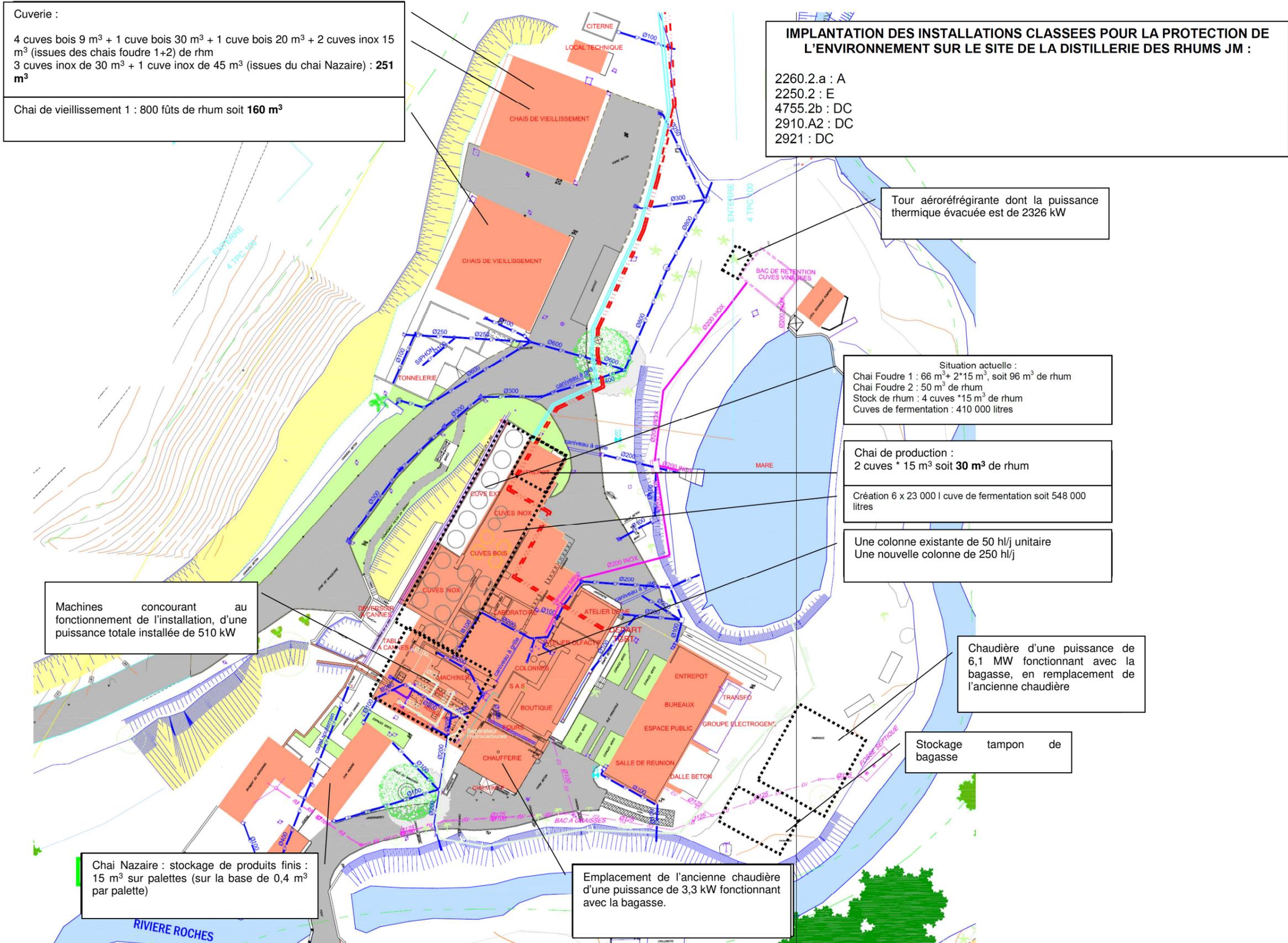
Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite et fin)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2910.A.2	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW <i>(Déclaration)</i></p>	<p>1 chaudière de 3,3 MW pour les installations actuelles remplacée par une chaudière dont la puissance est de 6,1 MW Combustible : Bagasse</p> <p>1 groupe électrogène de secours de 0,4 MW Combustible : fioul domestique</p> <p>Soit une puissance thermique de 6,5 MW</p>	6,5 MW	DC	<p>Création d'une nouvelle chaufferie en remplacement de celle existante, d'une puissance thermique supérieure</p> <p>Pas de modification du régime</p>
2921.a	<p>Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) :</p> <p>a. La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW<i>(Déclaration)</i></p>	<p>Une tour aéroréfrigérante dont la puissance thermique évacuée est de 2326kW</p>	2 326 kW	DC	Installation nouvelle

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

Figure II.4 : Localisation des installations et des activités visées par la nomenclature des ICPE du site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	38 sur 285

Les évolutions des installations n'engendrent pas de changement de régime global du site. Le site reste donc soumis à autorisation.

Dans ce cadre, la commune visée par le rayon d'affichage de 2 km est MACOUBA et BASSE POINTE (Voir annexe 1).

II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU

Certaines activités exercées par les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL relèvent de la nomenclature Loi sur l'eau, en référence à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement et sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau II.4 : Classement des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL au titre de la loi sur l'eau

NUMERO RUBRIQUE	DESIGNATION DES ACTIVITES	VOLUME DES ACTIVITES	REGIME
1.1.2.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement , y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m ³ /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Autorisation) 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m ³ /heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Déclaration)	Prélèvements en eau de source et dans la Rivière Roche inférieurs à 4 m ³ /h, mais compris entre 10 et 15% du débit moyen du cours d'eau pour la Rivière Roche	Autorisation
2.1.4.0	Epandage d'effluents ou de boue , à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0, la quantité d'effluents ou de boues épandues, présentant les caractéristiques suivantes : 1° Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m ³ ou DBO5 supérieure à 5t/an(Autorisation) 2° Azote total compris entre 1 t/an et 10 t/an ou volume annuel compris entre 50 000 et 500 000 m ³ /an ou DBO5 comprise entre 500 kg et 5 t/an (Déclaration)	Azote total : 534 kg/an (*) Volume annuel : 18 000 m ³ /an	Non classée
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	surface imperméabilisée occupée par les installations de la rumerie < 1 ha	Non classée

(*) concentration des effluents destinés à l'épandage en Azote total : 29.7 mg/l (voir plan d'épandage **Annexe 2**)

Les installations des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sont soumises à autorisation vis à vis de la rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'Eau.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	39 sur 285

II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, c'est principalement l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les installations qui fixe l'ensemble des prescriptions applicables au site.

Néanmoins, certains arrêtés ministériels viennent compléter l'arrêté préfectoral ou servir de référence à ce dernier.

En matière de prévention des risques chroniques, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 2 février 1998 *relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 23 janvier 1997 *relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.*

En matière de prévention des risques accidentels, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 4 octobre 2010 *relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 31 mars 1980 *relatif à la réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation sur les installations classées susceptibles de présenter des risques d'explosion,*
- l'arrêté du 14/12/13 *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.*

 Rhum J.M	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21 sur 285

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	22 sur 285

SOMMAIRE

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21
II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	23
II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE.....	24
II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.2.1 Aspect technique	24
II.2.2.2 Aspect financier	25
II.2.2.3 Garanties financières.....	25
II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	26
II.3 OBJET DU DOSSIER.....	27
II.4 PRESENTATION DU SITE	28
II.4.1 LOCALISATION.....	28
II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE.....	30
II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE	30
II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE	31
II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS ANTERIEURS.....	31
II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU	38
II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS.....	39

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	23 sur 285

II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

⇒ **Raison Sociale :** **Les Héritiers Crassous de Médeuil**

⇒ **Adresse Siège Social et des Installations :**

Habitation Bellevue
97218 MACOUBA

⇒ **Forme Juridique :** SAS au capital de 37 012 €

⇒ **N° SIRET :** 410 151 526 000 28

⇒ **Code APE :** 1101Z - Production de boissons alcooliques distillées

⇒ **Nom et qualité du signataire de la demande :**

Monsieur Emmanuel BECHEAU
Directeur de la Distillerie de Fonds Préville

⇒ **Nom et qualité de la personne chargée du dossier :**

Madame Cindy MONROSE
Responsable Sécurité/Environnement
Tél. : 06.96.52.84.59
Mail : cindy.monrose@gbh.fr

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	24 sur 285

II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE

La société Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite actuellement sur la commune de Macouba une unité de distillation ainsi que des stockages de rhum.

Le site existe depuis 1790. Il a d'abord été une habitation sucrière (avec production de rhum industriel) portant le nom de son propriétaire, Monsieur Préville. En 1845, Monsieur Jean-Marie Martin a racheté la propriété pour y faire du rhum agricole auquel il a donné ses initiales.

En 1914, Gustave Crassous de Médeuil rachète la rhumerie. Depuis cette date, les héritiers Crassous de Médeuil veillent à la production du rhum J.M.

Les terrains appartiennent aux Héritiers Crassous de Médeuil.

II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.2.1 Aspect technique

La société bénéficie de l'appui technique et financier du groupe GBH dans tous les domaines de son activité.

- Maintenance et de contrôles périodiques

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL veille à la maintenance, à l'entretien et au contrôle de ses installations.

Les contrôles périodiques (installations électriques, installations sous pression, chaudière,...) sont réalisés par des sociétés spécialisées dans le respect des délais règlementaires.

La société tient à disposition des autorités l'ensemble des éléments justificatifs de ces contrôles.

- Installations de production

Les installations de distillations regroupent des installations de broyage des cannes à sucre, des cuves de fermentation, deux colonnes de distillation. Ces installations sont régulièrement contrôlées selon des consignes d'exploitation et mise en arrêt de mi-juin à fin décembre selon des procédures de nettoyage et mise hors service en sécurité des installations.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	25 sur 285

- Technicité des salariés

L'ensemble du personnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL intervenant sur le site possède :

- ✓ une parfaite connaissance des produits mis en œuvre,
- ✓ une connaissance et maîtrise technique des installations,
- ✓ une maîtrise des procédés,
- ✓ un système organisationnel permettant tous les contrôles, entretiens et suivis nécessaires à la bonne marche et à la sécurité de l'entreprise afin de respecter la politique de réduction et de maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise.

II.2.2.2 Aspect financier

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires, le résultat net et les capacités d'autofinancement des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sur les 5 dernières années.

Tableau II.1 : Chiffre d'affaires des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Chiffre d'affaires net	3 099 081 €	3 489 207 €	4 006 989 €	5 571 956 €	6 540 086 €
Résultat d'exploitation	-165 954 €	-132 688 €	452 710 €	764 715 €	785 953 €
Résultat net	-266 236 €	-239 750 €	594 059 €	734 699 €	782 896 €
Capacité d'autofinancement	198 344 €	254 640 €	1 310 456 €	1 576 683 €	2 140 390 €

Les résultats nets négatifs de 2011 et 2012 s'expliquent par la réalisation d'investissements financiers importants dans la modernisation de l'outil de production, permettant ainsi une augmentation des rendements.

Cette modernisation s'est fait en prenant en compte les problématiques environnementales. Lors des derniers exercices, la société des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL a de nouveau affiché des résultats nets largement positifs.

II.2.2.3 Garanties financières

L'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement n'intègre pas la rubrique 2260 à la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL dispose d'une organisation assurant la maîtrise du process, l'organisation de la maintenance ainsi que la prise en compte de l'environnement et la sécurité.

L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est représentée à la figure de la page suivante.

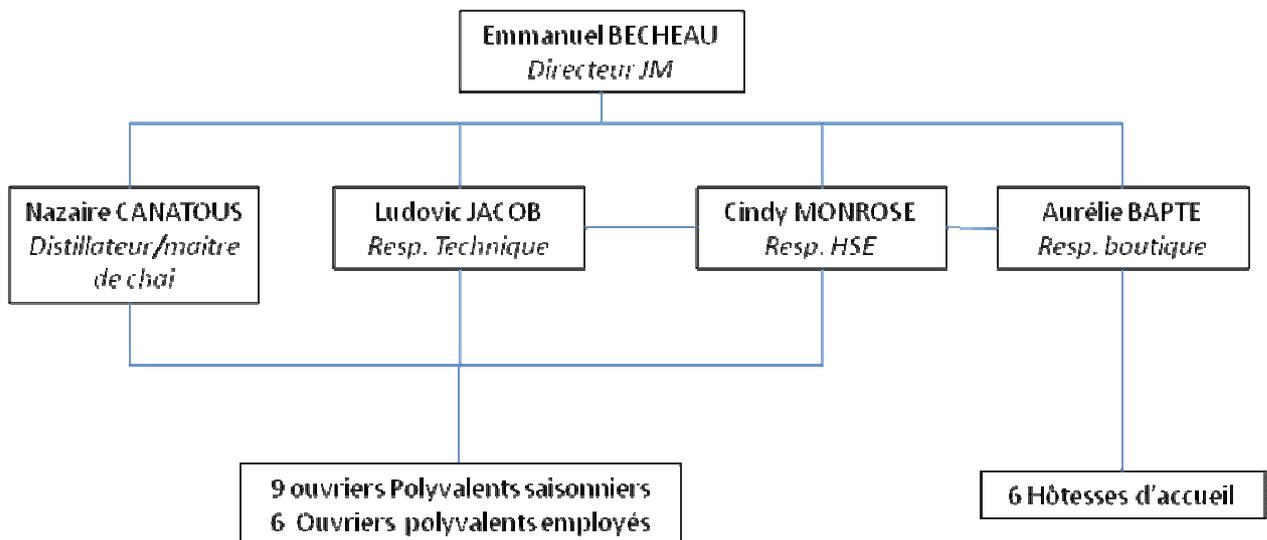
Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL s'appuient sur les capacités techniques du groupe GBH.

La fonction sécurité environnement est assurée par la responsable HSE, assisté du responsable technique et du directeur de la distillerie.

Ces derniers gèrent les aspects réglementaires, établissent des reportings, gèrent les relations extérieures, les formations, l'information relative à l'environnement.

La figure suivante présente l'organigramme hiérarchique et fonctionnel du personnel présent sur le site.

Figure II.1 : Organigramme hiérarchique et fonctionnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	27 sur 285

II.3 OBJET DU DOSSIER

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite sur la commune de Macouba une unité de distillation et des installations de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1) selon l'arrêté préfectoral N°033548 du 23 octobre 2003.

Ce site a fait l'objet de modifications substantielles depuis son dernier arrêté (augmentation des capacités de production et de stockage). D'un autre côté, dans le cadre de l'évolution de ces activités, les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploitent des stockages sur une parcelle mitoyenne à la distillerie.

Pour cela, deux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés l'un couvrant la demande d'exploiter des capacités de production et de stockage supplémentaires sur le site existant de la distillerie, l'autre demandant l'autorisation d'exploitation de nouveaux stockages de liquides inflammables.

Après échange avec la DEAL, il a été défini que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter transmis en aout 2014, puis mis à jour en mars 2015, concernant les installations de distillation devait faire l'objet d'une nouvelle mise à jour étant donné les modifications projetées à court terme des installations : mise en place d'une nouvelle colonne de distillation, mise en place d'une nouvelle chaudière, modification des capacités de stockages et des volumes de production.

Le présent dossier constitue donc la demande d'autorisation intégrant les évolutions réalisées du site. Il regroupe l'ensemble des pièces et informations nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des nouvelles installations et ainsi que les impacts et les dangers liés à ces nouvelles installations. A ce titre, il comprend les documents suivants :

- Description des Installations (Chapitre III),
- Etude d'Impact (Chapitre IV),
- Etude de Dangers (Chapitre V),
- Notice Hygiène et Sécurité (Chapitre VI),
- Plans réglementaires de localisation des installations (Annexes),
- Un résumé Non Technique de l'Etude d'Impact et de Dangers, présenté en préambule.

La présentation des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL et des installations fait l'objet du présent chapitre (Chapitre II – Renseignements Administratifs).

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	28 sur 285

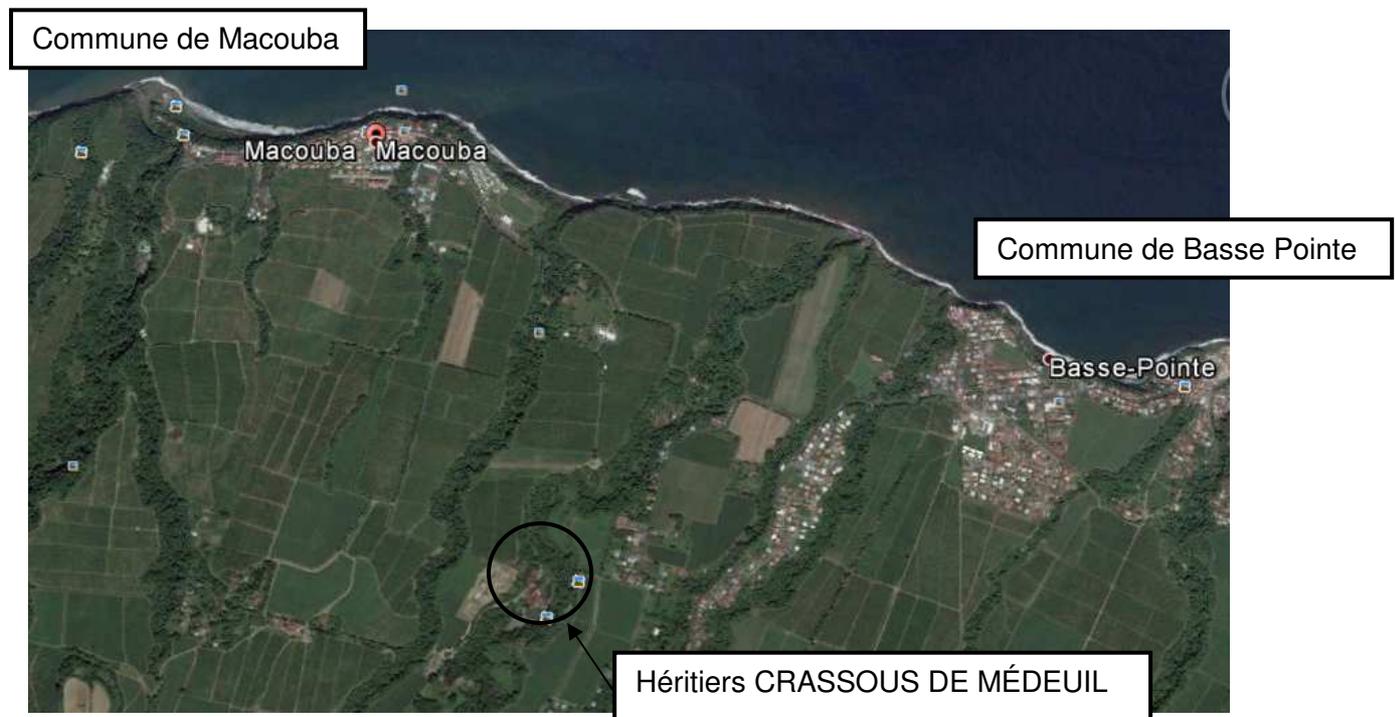
II.4 PRESENTATION DU SITE

II.4.1 LOCALISATION

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est implanté sur la commune de Macouba, Martinique, à 1,5 km au sud. Elle est localisée au lieu-dit Fonds-Préville. Le site se trouve juste après le pont de la rivière Roche à environ 500 mètres en direction de Bellevue. La rivière du même nom draine les eaux des flancs de la Montagne Pelée en fond de vallée, à proximité des installations.

Le site d'implantation des installations couvre la parcelle cadastrale C 90 de la commune de Macouba. Cette dernière possède une surface totale de 1,7 ha.

Figure II.2 : Vue aérienne (Source : google earth)



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	29 sur 285

Figure II.3 : Cadastre et domaine foncier de la distillerie de Fonds-Préville



L'habitation Bellevue où est implantée la distillerie a une superficie totale de 240 ha.

L'exploitation de cannes à sucre qui alimente la distillerie provient de l'habitation Bellevue. Elle couvre une centaine d'hectares.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	30 sur 285

II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE

Les activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL sont des activités de production par distillation, de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1).

Les évolutions des activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL concernent :

- L'augmentation de la puissance installée des installations de broyage des cannes à sucre, qui fait passer le site à autorisation sous la rubrique 2260,
- L'augmentation des volumes de production par distillation avec l'ajout d'une nouvelle colonne (à noter toutefois, la modification de la nomenclature qui fait passer le site d'autorisation à enregistrement),
- La diminution des stockages d'alcool faisant passer le site d'autorisation à déclaration,
- L'augmentation de la puissance thermique de la nouvelle chaudière, sans modification du classement,
- Et la présence d'une tour aéroréfrigérante (Nouvelle rubrique visant le site).

II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE

La société compte 6 salariés pour la production, 3 personnes pour l'encadrement et 7 personnes pour la partie gestion du public.

Pendant la saison de production (de janvier à juin), les heures de travail sont sur 2*7, soit de 6h à 20h du lundi au vendredi et de 6h à 13h le samedi, avec une équipe de 7 salariés et 9 saisonniers.

En période hors saison, les heures de travail pour les opérateurs en production sont 7h à 12h et de 13h à 15h30 du lundi au jeudi, de 7h à 12h le vendredi.

Pour la partie boutique et accès des visites, le personnel est présent de 8h30 à 17h30, pour une réception du public de 9h à 17h, du lundi au dimanche.

Les nouvelles activités avec la mise en service des nouvelles installations ont permis d'augmenter l'effectif du site en période de production avec des salariés saisonniers supplémentaires.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	31 sur 285

II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE

II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS

ANTERIEURS

- | | |
|-----------------------|---|
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3548 du 23 octobre 2003 d'Autorisation d'Exploiter (AE) Fourni en Annexe 5 |
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3549 du 23 octobre 2003 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Octobre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-2569 du 3 aout 2006 de consignation de 450.000 € |
| Novembre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-4005 du 21 novembre 2006 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Juin 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-1787 du 12 juin 2007 de consignation de 225.425,10 € |
| Décembre 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-4068 du 17 décembre 2007 pour la restitution de consignation de 175.425,10 € |
| Septembre 2008 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 08-03328 du 23 septembre 2008 pour la restitution de consignation de 50.000 € |
| Mars 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Inspection approfondie 5 mars 2013 |
| Mai 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de Mise en demeure (MED) |
| Juin 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de JM à l'arrêté de MED et à l'inspection approfondie –Juin 2013 à la DEAL |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de relance Env 14/0169 en Mars 2014 de l'arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de MED |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM à la DEAL au courrier de relance avec une situation de la distillerie au 03/2014 suite aux différents aménagements |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de la DAAF du 25 Mars 2014_ Suspension de l'instruction du dossier de demande d'aide dans le cadre du PDRM |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM au courrier de la DAAF le 31 Mars 2014 |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Visite DEAL le 16 Avril 2014 _Statut de la situation |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de réponse au préfet concernant la Mise en demeure – AP n° 20131320-0003 du 30 avril 2013 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |
| Juin 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de Réponse de HCM avec échéancier Réf. Env 14-0169 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	32 sur 285

- Juillet 2014**
- Soumission (par mail) des documents suivants pour avis à JM par l'inspecteur de la DEAL :
Courrier suite à la visite du 16/04/2014
Projet d'arrêté Préfectoral de Consignation
Projet d'arrêté préfectoral portant mesures d'urgence
Rapport suite à la visite du 16/04/2014
- Juillet 2014**
- Réponse à la DEAL le 14/07/2013 concernant les documents soumis pour avis à HCM avec un échéancier concernant les différents points portant mesures d'urgences
- Juillet 2014**
- Dépôt du DDAE en préfecture le 31/07/2014 (accompagné du plan d'épandage) sur la situation actuelle de JM avec les projections de production pour 2016
- Septembre 2014**
- Mail DEAL du 17/09/2014 avec Annexe intitulée « CARACTÈRE COMPLET ET RÉGULIER DU DOSSIER DU DEMANDEUR - RELEVÉ DES INSUFFISANCES » invitant à la réalisation du note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Décembre 2014**
- Dépôt du PII et de la note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Mars 2015**
- Dépôt du DDAE en préfecture mis à jour
- Juin 2015**
- Avis de recevabilité du dossier par la DEAL
- Juillet 2015**
- Réponse de HCM et validation de la réalisation d'un nouveau DDAE sur la base des installations projetées
- Décembre 2015**
- Courrier de la DEAL de levée de l'arrêté de mise en demeure n°20121230_0003 du 30 avril 2013

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	33 sur 285

II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement actuel des installations selon l'Arrêté préfectoral n°033548 en date du 23 octobre 2003 en vigueur fourni en annexe 5, est présenté ci-après :

Tableau II.2 : Classement actuel des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL

DESIGNATION	RUBRIQUE	QUANTITE	REGIME
Production de rhum par distillation d'alcool d'origine agricole	2250-1	4 000 l AP/jour 3 000 hl de rhum à 55 % pour une campagne de 55 jours	A
Stockage d'alcool	4755-2	870 m3	A
Conditionnement	2251-2	3 500 hl/an	D
Broyage de cannes	2260-2	135 kW	D
Installations de combustion	2910-A2	Chaudière à bagasse de 3,55 MW 1 groupe électrogène de 0,25 MW	D

II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement des installations actualisées (installations existantes et projetées) de la société Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL, présenté dans le tableau ci-après, tient compte des dernières modifications des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en date du 29 septembre 2015 (JO du 1^{er} octobre 2015).

Le plan de masse suivant le tableau localise les installations de stockages et précise leur situation administrative.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	34 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, E, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2260.2.a	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épilage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 :</p> <p>a) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW ...(<i>Autorisation</i>)</p>	<p>Machines concourant au fonctionnement de l'installation :</p> <p>Coupes-canne, transporteurs, 3 moulins, table et égaliseur table, vis panier rotatif et panier rotatif et pompes pour une puissance installée totale de 510 kW</p>	510 kW	A (2km)	<p>Evolution des installations et des puissances installées,</p> <p>Passage du régime de déclaration à autorisation</p>
2250.2	<p>Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole</p> <p>La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant :</p> <p>2. supérieure à 30 hl/j, mais inférieure ou égale à 1300 hl/j...(<i>Enregistrement</i>)</p>	<p>Utilisation des 2 colonnes à distiller :</p> <p>Une colonne existante de 70 hl/j unitaire</p> <p>Une nouvelle colonne de 420 hl/j.</p> <p>Production journalière maximale prévue 300 hl/j</p>	490 hl/j	E	<p>Evolution des volumes de production avec l'implantation d'une nouvelle colonne</p> <p>Pas de modification du régime</p>

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	35 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
4755.2.b	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool d'origine agricole extra-neutre rectifié, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) Supérieure ou égale à 500 m³ (Autorisation)</p> <p style="margin-left: 20px;">b) Supérieure ou égale à 50 m³ (Déclaration)</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>	<p>Volume d'alcool (dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 %) <u>sur le site de la distillerie</u> :</p> <p>Dans la distillerie : Chai de production : 2*15 m³, soit 30 m³</p> <p>Chai de vieillissement 1 scénarisé : 800 fûts soit 160 m³</p> <p>Cuverie :</p> <p>4 cuves bois 9 m³ + 1 cuve bois 30 m³ + 1 cuve bois 20 m³ + 2 cuves inox 15 m³ (issues des chais foudre 1+2)</p> <p>3 cuves inox de 30 m³ + 1 cuve inox 45 m³ (issues du chai Nazaire) : 251 m³</p> <p>Stockage produits finis : 15 m³ (mis dans le chai Nazaire) sur palettes (sur la base de 0,4 m³ par palette)</p>	<p>456 m³</p> <p>SOIT 360 TONNES</p>	DC	<p>Ancienne rubrique 2255.2</p> <p>Passage du régime d'autorisation à déclaration</p> <p>Réaménagement des installations →</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des volumes d'alcools présents dans la distillerie et au chai Nazaire, limités au strict nécessaire de la production, - Regroupement des stockages d'alcool dans le chai de vieillissement et la cuverie - Eloignement des zones de stockage des chemins de visite des visiteurs

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	36 sur 285

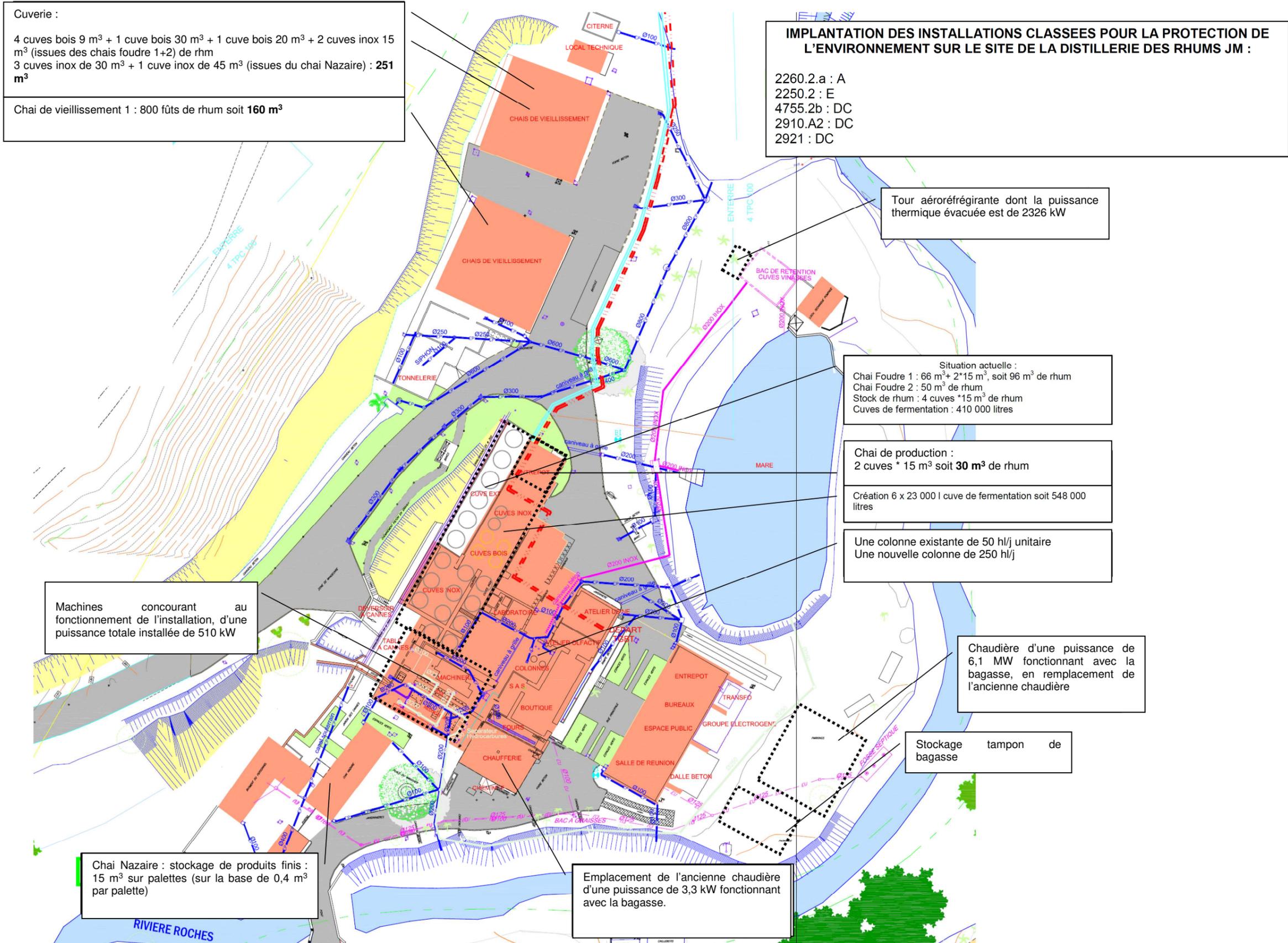
Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite et fin)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2910.A.2	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW <i>(Déclaration)</i></p>	<p>1 chaudière de 3,3 MW pour les installations actuelles remplacée par une chaudière dont la puissance est de 6,1 MW Combustible : Bagasse</p> <p>1 groupe électrogène de secours de 0,4 MW Combustible : fioul domestique</p> <p>Soit une puissance thermique de 6,5 MW</p>	6,5 MW	DC	<p>Création d'une nouvelle chaufferie en remplacement de celle existante, d'une puissance thermique supérieure</p> <p>Pas de modification du régime</p>
2921.a	<p>Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) :</p> <p>a. La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW<i>(Déclaration)</i></p>	<p>Une tour aéroréfrigérante dont la puissance thermique évacuée est de 2326kW</p>	2 326 kW	DC	Installation nouvelle

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

Figure II.4 : Localisation des installations et des activités visées par la nomenclature des ICPE du site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	38 sur 285

Les évolutions des installations n'engendrent pas de changement de régime global du site. Le site reste donc soumis à autorisation.

Dans ce cadre, la commune visée par le rayon d'affichage de 2 km est MACOUBA et BASSE POINTE (Voir annexe 1).

II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU

Certaines activités exercées par les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL relèvent de la nomenclature Loi sur l'eau, en référence à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement et sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau II.4 : Classement des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL au titre de la loi sur l'eau

NUMERO RUBRIQUE	DESIGNATION DES ACTIVITES	VOLUME DES ACTIVITES	REGIME
1.1.2.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement , y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m ³ /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Autorisation) 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m ³ /heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Déclaration)	Prélèvements en eau de source et dans la Rivière Roche inférieurs à 4 m ³ /h, mais compris entre 10 et 15% du débit moyen du cours d'eau pour la Rivière Roche	Autorisation
2.1.4.0	Epandage d'effluents ou de boue , à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0, la quantité d'effluents ou de boues épandues, présentant les caractéristiques suivantes : 1° Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m ³ ou DBO5 supérieure à 5t/an(Autorisation) 2° Azote total compris entre 1 t/an et 10 t/an ou volume annuel compris entre 50 000 et 500 000 m ³ /an ou DBO5 comprise entre 500 kg et 5 t/an (Déclaration)	Azote total : 534 kg/an (*) Volume annuel : 18 000 m ³ /an	Non classée
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	surface imperméabilisée occupée par les installations de la rumerie < 1 ha	Non classée

(*) concentration des effluents destinés à l'épandage en Azote total : 29.7 mg/l (voir plan d'épandage **Annexe 2**)

Les installations des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sont soumises à autorisation vis à vis de la rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'Eau.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	39 sur 285

II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, c'est principalement l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les installations qui fixe l'ensemble des prescriptions applicables au site.

Néanmoins, certains arrêtés ministériels viennent compléter l'arrêté préfectoral ou servir de référence à ce dernier.

En matière de prévention des risques chroniques, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 2 février 1998 *relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 23 janvier 1997 *relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.*

En matière de prévention des risques accidentels, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 4 octobre 2010 *relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 31 mars 1980 *relatif à la réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation sur les installations classées susceptibles de présenter des risques d'explosion,*
- l'arrêté du 14/12/13 *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.*

 Rhum J.M	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21 sur 285

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Prévile</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	22 sur 285

SOMMAIRE

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21
II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	23
II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE.....	24
II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.2.1 Aspect technique	24
II.2.2.2 Aspect financier	25
II.2.2.3 Garanties financières.....	25
II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	26
II.3 OBJET DU DOSSIER.....	27
II.4 PRESENTATION DU SITE	28
II.4.1 LOCALISATION.....	28
II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE.....	30
II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE	30
II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE	31
II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS ANTERIEURS.....	31
II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU	38
II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS.....	39

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	23 sur 285

II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

⇒ **Raison Sociale :** **Les Héritiers Crassous de Médeuil**

⇒ **Adresse Siège Social et des Installations :**

Habitation Bellevue
97218 MACOUBA

⇒ **Forme Juridique :** SAS au capital de 37 012 €

⇒ **N° SIRET :** 410 151 526 000 28

⇒ **Code APE :** 1101Z - Production de boissons alcooliques distillées

⇒ **Nom et qualité du signataire de la demande :**

Monsieur Emmanuel BECHEAU
Directeur de la Distillerie de Fonds Préville

⇒ **Nom et qualité de la personne chargée du dossier :**

Madame Cindy MONROSE
Responsable Sécurité/Environnement
Tél. : 06.96.52.84.59
Mail : cindy.monrose@gbh.fr

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Prévile</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	24 sur 285

II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE

La société Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite actuellement sur la commune de Macouba une unité de distillation ainsi que des stockages de rhum.

Le site existe depuis 1790. Il a d'abord été une habitation sucrière (avec production de rhum industriel) portant le nom de son propriétaire, Monsieur Prévile. En 1845, Monsieur Jean-Marie Martin a racheté la propriété pour y faire du rhum agricole auquel il a donné ses initiales.

En 1914, Gustave Crassous de Médeuil rachète la rhumerie. Depuis cette date, les héritiers Crassous de Médeuil veillent à la production du rhum J.M.

Les terrains appartiennent aux Héritiers Crassous de Médeuil.

II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.2.1 Aspect technique

La société bénéficie de l'appui technique et financier du groupe GBH dans tous les domaines de son activité.

- Maintenance et de contrôles périodiques

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL veille à la maintenance, à l'entretien et au contrôle de ses installations.

Les contrôles périodiques (installations électriques, installations sous pression, chaudière,...) sont réalisés par des sociétés spécialisées dans le respect des délais règlementaires.

La société tient à disposition des autorités l'ensemble des éléments justificatifs de ces contrôles.

- Installations de production

Les installations de distillations regroupent des installations de broyage des cannes à sucre, des cuves de fermentation, deux colonnes de distillation. Ces installations sont régulièrement contrôlées selon des consignes d'exploitation et mise en arrêt de mi-juin à fin décembre selon des procédures de nettoyage et mise hors service en sécurité des installations.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	25 sur 285

- Technicité des salariés

L'ensemble du personnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL intervenant sur le site possède :

- ✓ une parfaite connaissance des produits mis en œuvre,
- ✓ une connaissance et maîtrise technique des installations,
- ✓ une maîtrise des procédés,
- ✓ un système organisationnel permettant tous les contrôles, entretiens et suivis nécessaires à la bonne marche et à la sécurité de l'entreprise afin de respecter la politique de réduction et de maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise.

II.2.2.2 Aspect financier

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires, le résultat net et les capacités d'autofinancement des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sur les 5 dernières années.

Tableau II.1 : Chiffre d'affaires des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Chiffre d'affaires net	3 099 081 €	3 489 207 €	4 006 989 €	5 571 956 €	6 540 086 €
Résultat d'exploitation	-165 954 €	-132 688 €	452 710 €	764 715 €	785 953 €
Résultat net	-266 236 €	-239 750 €	594 059 €	734 699 €	782 896 €
Capacité d'autofinancement	198 344 €	254 640 €	1 310 456 €	1 576 683 €	2 140 390 €

Les résultats nets négatifs de 2011 et 2012 s'expliquent par la réalisation d'investissements financiers importants dans la modernisation de l'outil de production, permettant ainsi une augmentation des rendements.

Cette modernisation s'est fait en prenant en compte les problématiques environnementales. Lors des derniers exercices, la société des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL a de nouveau affiché des résultats nets largement positifs.

II.2.2.3 Garanties financières

L'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement n'intègre pas la rubrique 2260 à la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL dispose d'une organisation assurant la maîtrise du process, l'organisation de la maintenance ainsi que la prise en compte de l'environnement et la sécurité.

L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est représentée à la figure de la page suivante.

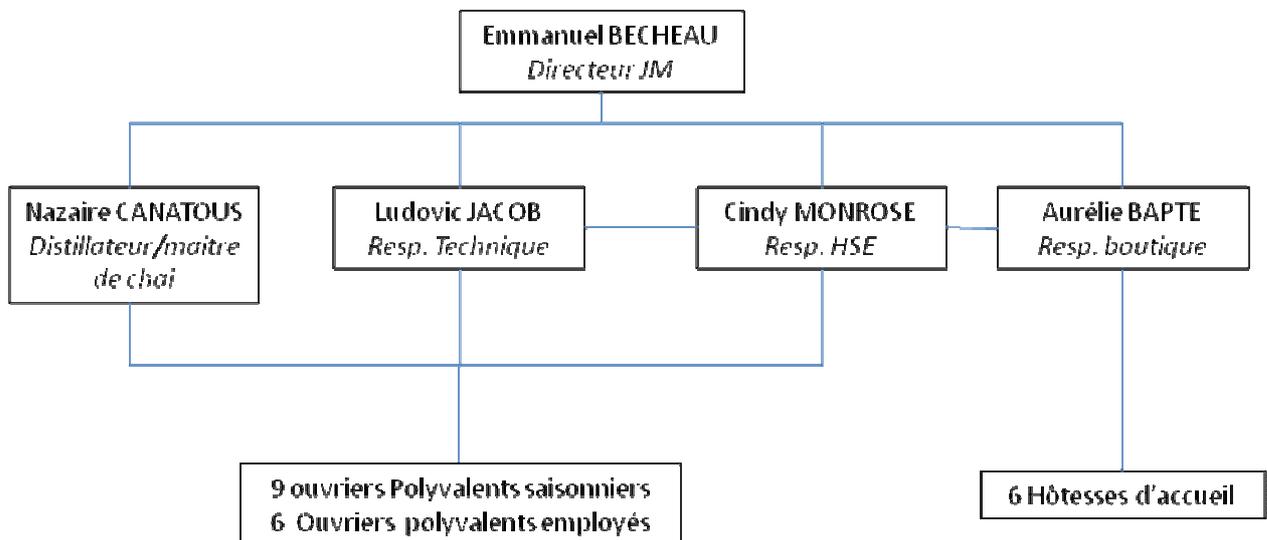
Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL s'appuient sur les capacités techniques du groupe GBH.

La fonction sécurité environnement est assurée par la responsable HSE, assisté du responsable technique et du directeur de la distillerie.

Ces derniers gèrent les aspects réglementaires, établissent des reportings, gèrent les relations extérieures, les formations, l'information relative à l'environnement.

La figure suivante présente l'organigramme hiérarchique et fonctionnel du personnel présent sur le site.

Figure II.1 : Organigramme hiérarchique et fonctionnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	27 sur 285

II.3 OBJET DU DOSSIER

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite sur la commune de Macouba une unité de distillation et des installations de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1) selon l'arrêté préfectoral N°033548 du 23 octobre 2003.

Ce site a fait l'objet de modifications substantielles depuis son dernier arrêté (augmentation des capacités de production et de stockage). D'un autre côté, dans le cadre de l'évolution de ces activités, les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploitent des stockages sur une parcelle mitoyenne à la distillerie.

Pour cela, deux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés l'un couvrant la demande d'exploiter des capacités de production et de stockage supplémentaires sur le site existant de la distillerie, l'autre demandant l'autorisation d'exploitation de nouveaux stockages de liquides inflammables.

Après échange avec la DEAL, il a été défini que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter transmis en aout 2014, puis mis à jour en mars 2015, concernant les installations de distillation devait faire l'objet d'une nouvelle mise à jour étant donné les modifications projetées à court terme des installations : mise en place d'une nouvelle colonne de distillation, mise en place d'une nouvelle chaudière, modification des capacités de stockages et des volumes de production.

Le présent dossier constitue donc la demande d'autorisation intégrant les évolutions réalisées du site. Il regroupe l'ensemble des pièces et informations nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des nouvelles installations et ainsi que les impacts et les dangers liés à ces nouvelles installations. A ce titre, il comprend les documents suivants :

- Description des Installations (Chapitre III),
- Etude d'Impact (Chapitre IV),
- Etude de Dangers (Chapitre V),
- Notice Hygiène et Sécurité (Chapitre VI),
- Plans réglementaires de localisation des installations (Annexes),
- Un résumé Non Technique de l'Etude d'Impact et de Dangers, présenté en préambule.

La présentation des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL et des installations fait l'objet du présent chapitre (Chapitre II – Renseignements Administratifs).

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	28 sur 285

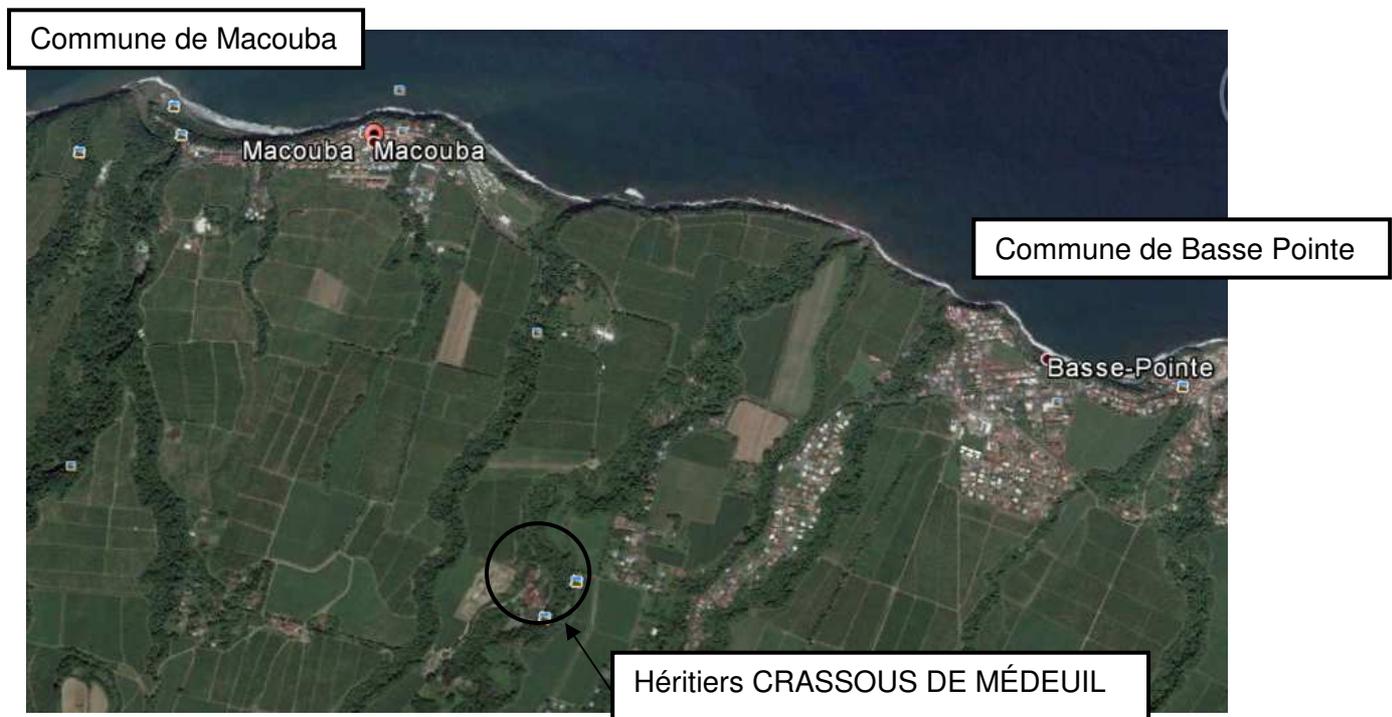
II.4 PRESENTATION DU SITE

II.4.1 LOCALISATION

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est implanté sur la commune de Macouba, Martinique, à 1,5 km au sud. Elle est localisée au lieu-dit Fonds-Préville. Le site se trouve juste après le pont de la rivière Roche à environ 500 mètres en direction de Bellevue. La rivière du même nom draine les eaux des flancs de la Montagne Pelée en fond de vallée, à proximité des installations.

Le site d'implantation des installations couvre la parcelle cadastrale C 90 de la commune de Macouba. Cette dernière possède une surface totale de 1,7 ha.

Figure II.2 : Vue aérienne (Source : google earth)



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	29 sur 285

Figure II.3 : Cadastre et domaine foncier de la distillerie de Fonds-Préville



L'habitation Bellevue où est implantée la distillerie a une superficie totale de 240 ha.

L'exploitation de cannes à sucre qui alimente la distillerie provient de l'habitation Bellevue. Elle couvre une centaine d'hectares.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	30 sur 285

II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE

Les activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL sont des activités de production par distillation, de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1).

Les évolutions des activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL concernent :

- L'augmentation de la puissance installée des installations de broyage des cannes à sucre, qui fait passer le site à autorisation sous la rubrique 2260,
- L'augmentation des volumes de production par distillation avec l'ajout d'une nouvelle colonne (à noter toutefois, la modification de la nomenclature qui fait passer le site d'autorisation à enregistrement),
- La diminution des stockages d'alcool faisant passer le site d'autorisation à déclaration,
- L'augmentation de la puissance thermique de la nouvelle chaudière, sans modification du classement,
- Et la présence d'une tour aéroréfrigérante (Nouvelle rubrique visant le site).

II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE

La société compte 6 salariés pour la production, 3 personnes pour l'encadrement et 7 personnes pour la partie gestion du public.

Pendant la saison de production (de janvier à juin), les heures de travail sont sur 2*7, soit de 6h à 20h du lundi au vendredi et de 6h à 13h le samedi, avec une équipe de 7 salariés et 9 saisonniers.

En période hors saison, les heures de travail pour les opérateurs en production sont 7h à 12h et de 13h à 15h30 du lundi au jeudi, de 7h à 12h le vendredi.

Pour la partie boutique et accès des visites, le personnel est présent de 8h30 à 17h30, pour une réception du public de 9h à 17h, du lundi au dimanche.

Les nouvelles activités avec la mise en service des nouvelles installations ont permis d'augmenter l'effectif du site en période de production avec des salariés saisonniers supplémentaires.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	31 sur 285

II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE

II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS

ANTERIEURS

- | | |
|-----------------------|---|
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3548 du 23 octobre 2003 d'Autorisation d'Exploiter (AE) Fourni en Annexe 5 |
| Octobre 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 03-3549 du 23 octobre 2003 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Octobre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-2569 du 3 aout 2006 de consignation de 450.000 € |
| Novembre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 06-4005 du 21 novembre 2006 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE |
| Juin 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-1787 du 12 juin 2007 de consignation de 225.425,10 € |
| Décembre 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 07-4068 du 17 décembre 2007 pour la restitution de consignation de 175.425,10 € |
| Septembre 2008 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 08-03328 du 23 septembre 2008 pour la restitution de consignation de 50.000 € |
| Mars 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Inspection approfondie 5 mars 2013 |
| Mai 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de Mise en demeure (MED) |
| Juin 2013 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de JM à l'arrêté de MED et à l'inspection approfondie –Juin 2013 à la DEAL |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de relance Env 14/0169 en Mars 2014 de l'arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de MED |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM à la DEAL au courrier de relance avec une situation de la distillerie au 03/2014 suite aux différents aménagements |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de la DAAF du 25 Mars 2014_ Suspension de l'instruction du dossier de demande d'aide dans le cadre du PDRM |
| Mars 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de réponse de HCM au courrier de la DAAF le 31 Mars 2014 |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Visite DEAL le 16 Avril 2014 _Statut de la situation |
| Avril 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de réponse au préfet concernant la Mise en demeure – AP n° 20131320-0003 du 30 avril 2013 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |
| Juin 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de Réponse de HCM avec échéancier Réf. Env 14-0169 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés |

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	32 sur 285

- Juillet 2014**
- Soumission (par mail) des documents suivants pour avis à JM par l'inspecteur de la DEAL :
Courrier suite à la visite du 16/04/2014
Projet d'arrêté Préfectoral de Consignation
Projet d'arrêté préfectoral portant mesures d'urgence
Rapport suite à la visite du 16/04/2014
- Juillet 2014**
- Réponse à la DEAL le 14/07/2013 concernant les documents soumis pour avis à HCM avec un échéancier concernant les différents points portant mesures d'urgences
- Juillet 2014**
- Dépôt du DDAE en préfecture le 31/07/2014 (accompagné du plan d'épandage) sur la situation actuelle de JM avec les projections de production pour 2016
- Septembre 2014**
- Mail DEAL du 17/09/2014 avec Annexe intitulée « CARACTÈRE COMPLET ET RÉGULIER DU DOSSIER DU DEMANDEUR - RELEVÉ DES INSUFFISANCES » invitant à la réalisation du note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Décembre 2014**
- Dépôt du PII et de la note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Mars 2015**
- Dépôt du DDAE en préfecture mis à jour
- Juin 2015**
- Avis de recevabilité du dossier par la DEAL
- Juillet 2015**
- Réponse de HCM et validation de la réalisation d'un nouveau DDAE sur la base des installations projetées
- Décembre 2015**
- Courrier de la DEAL de levée de l'arrêté de mise en demeure n°20121230_0003 du 30 avril 2013

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	33 sur 285

II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement actuel des installations selon l'Arrêté préfectoral n°033548 en date du 23 octobre 2003 en vigueur fourni en annexe 5, est présenté ci-après :

Tableau II.2 : Classement actuel des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL

DESIGNATION	RUBRIQUE	QUANTITE	REGIME
Production de rhum par distillation d'alcool d'origine agricole	2250-1	4 000 l AP/jour 3 000 hl de rhum à 55 % pour une campagne de 55 jours	A
Stockage d'alcool	4755-2	870 m3	A
Conditionnement	2251-2	3 500 hl/an	D
Broyage de cannes	2260-2	135 kW	D
Installations de combustion	2910-A2	Chaudière à bagasse de 3,55 MW 1 groupe électrogène de 0,25 MW	D

II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement des installations actualisées (installations existantes et projetées) de la société Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL, présenté dans le tableau ci-après, tient compte des dernières modifications des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en date du 29 septembre 2015 (JO du 1^{er} octobre 2015).

Le plan de masse suivant le tableau localise les installations de stockages et précise leur situation administrative.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	34 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, E, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2260.2.a	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épilage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 :</p> <p>a) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW ...(<i>Autorisation</i>)</p>	<p>Machines concourant au fonctionnement de l'installation :</p> <p>Coupes-canne, transporteurs, 3 moulins, table et égaliseur table, vis panier rotatif et panier rotatif et pompes pour une puissance installée totale de 510 kW</p>	510 kW	A (2km)	<p>Evolution des installations et des puissances installées,</p> <p>Passage du régime de déclaration à autorisation</p>
2250.2	<p>Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole</p> <p>La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant :</p> <p>2. supérieure à 30 hl/j, mais inférieure ou égale à 1300 hl/j...(<i>Enregistrement</i>)</p>	<p>Utilisation des 2 colonnes à distiller :</p> <p>Une colonne existante de 70 hl/j unitaire</p> <p>Une nouvelle colonne de 420 hl/j.</p> <p>Production journalière maximale prévue 300 hl/j</p>	490 hl/j	E	<p>Evolution des volumes de production avec l'implantation d'une nouvelle colonne</p> <p>Pas de modification du régime</p>

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	35 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
4755.2.b	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool d'origine agricole extra-neutre rectifié, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 500 m³ (Autorisation) b) Supérieure ou égale à 50 m³ (Déclaration)</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>	<p>Volume d'alcool (dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 %) <u>sur le site de la distillerie</u> :</p> <p>Dans la distillerie : Chai de production : 2*15 m³, soit 30 m³</p> <p>Chai de vieillissement 1 scénarisé : 800 fûts soit 160 m³</p> <p>Cuverie : 4 cuves bois 9 m³ + 1 cuve bois 30 m³ + 1 cuve bois 20 m³ + 2 cuves inox 15 m³ (issues des chais foudre 1+2) 3 cuves inox de 30 m³ + 1 cuve inox 45 m³ (issues du chai Nazaire) : 251 m³</p> <p>Stockage produits finis : 15 m³ (mis dans le chai Nazaire) sur palettes (sur la base de 0,4 m³ par palette)</p>	<p>456 m³</p> <p>SOIT 360 TONNES</p>	DC	<p>Ancienne rubrique 2255.2</p> <p>Passage du régime d'autorisation à déclaration</p> <p>Réaménagement des installations →</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des volumes d'alcools présents dans la distillerie et au chai Nazaire, limités au strict nécessaire de la production, - Regroupement des stockages d'alcool dans le chai de vieillissement et la cuverie - Eloignement des zones de stockage des chemins de visite des visiteurs

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	36 sur 285

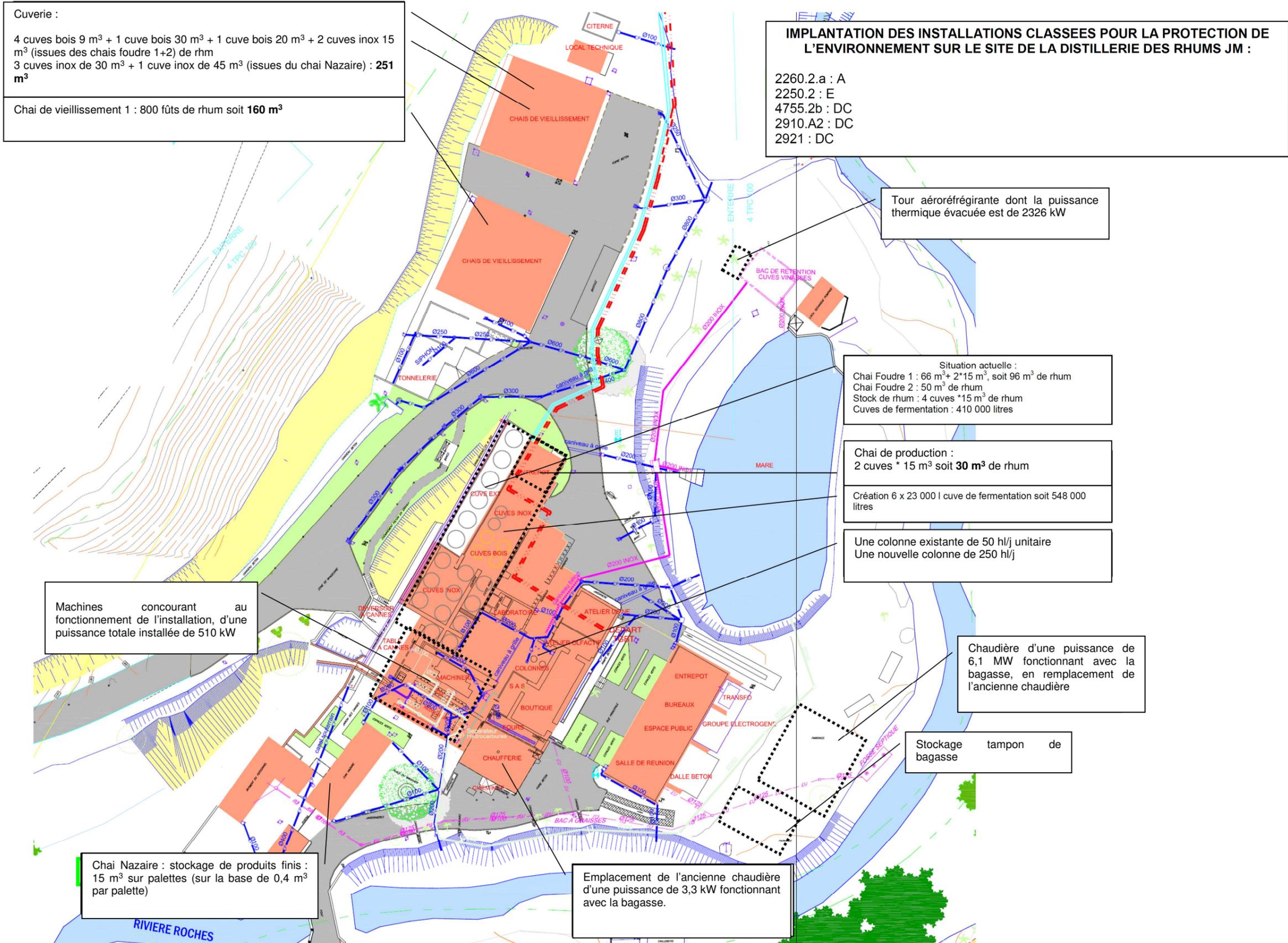
Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite et fin)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2910.A.2	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW <i>(Déclaration)</i></p>	<p>1 chaudière de 3,3 MW pour les installations actuelles remplacée par une chaudière dont la puissance est de 6,1 MW Combustible : Bagasse</p> <p>1 groupe électrogène de secours de 0,4 MW Combustible : fioul domestique</p> <p>Soit une puissance thermique de 6,5 MW</p>	6,5 MW	DC	<p>Création d'une nouvelle chaufferie en remplacement de celle existante, d'une puissance thermique supérieure</p> <p>Pas de modification du régime</p>
2921.a	<p>Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) :</p> <p>a. La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW<i>(Déclaration)</i></p>	<p>Une tour aéroréfrigérante dont la puissance thermique évacuée est de 2326kW</p>	2 326 kW	DC	Installation nouvelle

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

Figure II.4 : Localisation des installations et des activités visées par la nomenclature des ICPE du site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	38 sur 285

Les évolutions des installations n'engendrent pas de changement de régime global du site. Le site reste donc soumis à autorisation.

Dans ce cadre, la commune visée par le rayon d'affichage de 2 km est MACOUBA et BASSE POINTE (Voir annexe 1).

II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU

Certaines activités exercées par les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL relèvent de la nomenclature Loi sur l'eau, en référence à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement et sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau II.4 : Classement des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL au titre de la loi sur l'eau

NUMERO RUBRIQUE	DESIGNATION DES ACTIVITES	VOLUME DES ACTIVITES	REGIME
1.1.2.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement , y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m ³ /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Autorisation) 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m ³ /heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Déclaration)	Prélèvements en eau de source et dans la Rivière Roche inférieurs à 4 m ³ /h, mais compris entre 10 et 15% du débit moyen du cours d'eau pour la Rivière Roche	Autorisation
2.1.4.0	Epandage d'effluents ou de boue , à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0, la quantité d'effluents ou de boues épandues, présentant les caractéristiques suivantes : 1° Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m ³ ou DBO5 supérieure à 5t/an(Autorisation) 2° Azote total compris entre 1 t/an et 10 t/an ou volume annuel compris entre 50 000 et 500 000 m ³ /an ou DBO5 comprise entre 500 kg et 5 t/an (Déclaration)	Azote total : 534 kg/an (*) Volume annuel : 18 000 m ³ /an	Non classée
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	surface imperméabilisée occupée par les installations de la rumerie < 1 ha	Non classée

(*) concentration des effluents destinés à l'épandage en Azote total : 29.7 mg/l (voir plan d'épandage **Annexe 2**)

Les installations des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sont soumises à autorisation vis à vis de la rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'Eau.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	39 sur 285

II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, c'est principalement l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les installations qui fixe l'ensemble des prescriptions applicables au site.

Néanmoins, certains arrêtés ministériels viennent compléter l'arrêté préfectoral ou servir de référence à ce dernier.

En matière de prévention des risques chroniques, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 2 février 1998 *relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 23 janvier 1997 *relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.*

En matière de prévention des risques accidentels, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 4 octobre 2010 *relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 31 mars 1980 *relatif à la réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation sur les installations classées susceptibles de présenter des risques d'explosion,*
- l'arrêté du 14/12/13 *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.*

 Rhum J.M	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21 sur 285

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	22 sur 285

SOMMAIRE

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	21
II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT.....	23
II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE.....	24
II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	24
II.2.2.1 Aspect technique	24
II.2.2.2 Aspect financier	25
II.2.2.3 Garanties financières.....	25
II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	26
II.3 OBJET DU DOSSIER.....	27
II.4 PRESENTATION DU SITE	28
II.4.1 LOCALISATION.....	28
II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE.....	30
II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE	30
II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE	31
II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS ANTERIEURS.....	31
II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU	38
II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS.....	39

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	23 sur 285

II.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

⇒ **Raison Sociale :** **Les Héritiers Crassous de Médeuil**

⇒ **Adresse Siège Social et des Installations :**

Habitation Bellevue
97218 MACOUBA

⇒ **Forme Juridique :** SAS au capital de 37 012 €

⇒ **N° SIRET :** 410 151 526 000 28

⇒ **Code APE :** 1101Z - Production de boissons alcooliques distillées

⇒ **Nom et qualité du signataire de la demande :**

Monsieur Emmanuel BECHEAU
Directeur de la Distillerie de Fonds Préville

⇒ **Nom et qualité de la personne chargée du dossier :**

Madame Cindy MONROSE
Responsable Sécurité/Environnement
Tél. : 06.96.52.84.59
Mail : cindy.monrose@gbh.fr

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	24 sur 285

II.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.1 HISTORIQUE DES ACTIVITES DU SITE

La société Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite actuellement sur la commune de Macouba une unité de distillation ainsi que des stockages de rhum.

Le site existe depuis 1790. Il a d'abord été une habitation sucrière (avec production de rhum industriel) portant le nom de son propriétaire, Monsieur Préville. En 1845, Monsieur Jean-Marie Martin a racheté la propriété pour y faire du rhum agricole auquel il a donné ses initiales.

En 1914, Gustave Crassous de Médeuil rachète la rhumerie. Depuis cette date, les héritiers Crassous de Médeuil veillent à la production du rhum J.M.

Les terrains appartiennent aux Héritiers Crassous de Médeuil.

II.2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

II.2.2.1 Aspect technique

La société bénéficie de l'appui technique et financier du groupe GBH dans tous les domaines de son activité.

- Maintenance et de contrôles périodiques

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL veille à la maintenance, à l'entretien et au contrôle de ses installations.

Les contrôles périodiques (installations électriques, installations sous pression, chaudière,...) sont réalisés par des sociétés spécialisées dans le respect des délais règlementaires.

La société tient à disposition des autorités l'ensemble des éléments justificatifs de ces contrôles.

- Installations de production

Les installations de distillations regroupent des installations de broyage des cannes à sucre, des cuves de fermentation, deux colonnes de distillation. Ces installations sont régulièrement contrôlées selon des consignes d'exploitation et mise en arrêt de mi-juin à fin décembre selon des procédures de nettoyage et mise hors service en sécurité des installations.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	25 sur 285

- Technicité des salariés

L'ensemble du personnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL intervenant sur le site possède :

- ✓ une parfaite connaissance des produits mis en œuvre,
- ✓ une connaissance et maîtrise technique des installations,
- ✓ une maîtrise des procédés,
- ✓ un système organisationnel permettant tous les contrôles, entretiens et suivis nécessaires à la bonne marche et à la sécurité de l'entreprise afin de respecter la politique de réduction et de maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise.

II.2.2.2 Aspect financier

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires, le résultat net et les capacités d'autofinancement des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sur les 5 dernières années.

Tableau II.1 : Chiffre d'affaires des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Chiffre d'affaires net	3 099 081 €	3 489 207 €	4 006 989 €	5 571 956 €	6 540 086 €
Résultat d'exploitation	-165 954 €	-132 688 €	452 710 €	764 715 €	785 953 €
Résultat net	-266 236 €	-239 750 €	594 059 €	734 699 €	782 896 €
Capacité d'autofinancement	198 344 €	254 640 €	1 310 456 €	1 576 683 €	2 140 390 €

Les résultats nets négatifs de 2011 et 2012 s'expliquent par la réalisation d'investissements financiers importants dans la modernisation de l'outil de production, permettant ainsi une augmentation des rendements.

Cette modernisation s'est fait en prenant en compte les problématiques environnementales. Lors des derniers exercices, la société des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL a de nouveau affiché des résultats nets largement positifs.

II.2.2.3 Garanties financières

L'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement n'intègre pas la rubrique 2260 à la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

II.2.3 ORGANISATION GENERALE ET FONCTION HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL dispose d'une organisation assurant la maîtrise du process, l'organisation de la maintenance ainsi que la prise en compte de l'environnement et la sécurité.

L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est représentée à la figure de la page suivante.

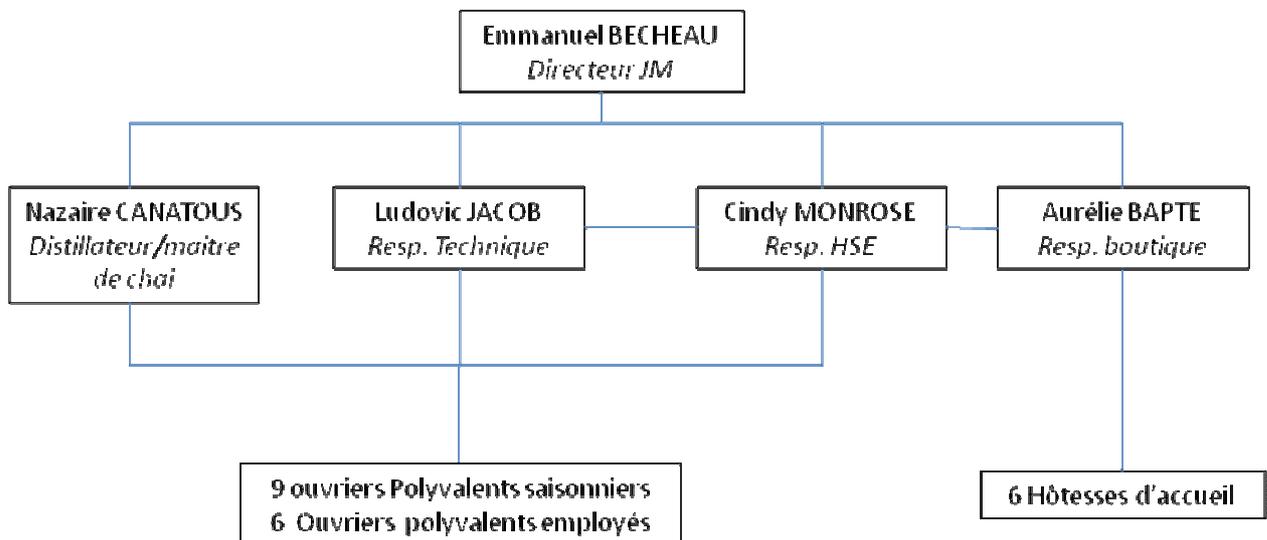
Les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL s'appuient sur les capacités techniques du groupe GBH.

La fonction sécurité environnement est assurée par la responsable HSE, assisté du responsable technique et du directeur de la distillerie.

Ces derniers gèrent les aspects réglementaires, établissent des reportings, gèrent les relations extérieures, les formations, l'information relative à l'environnement.

La figure suivante présente l'organigramme hiérarchique et fonctionnel du personnel présent sur le site.

Figure II.1 : Organigramme hiérarchique et fonctionnel des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	27 sur 285

II.3 OBJET DU DOSSIER

La société Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploite sur la commune de Macouba une unité de distillation et des installations de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1) selon l'arrêté préfectoral N°033548 du 23 octobre 2003.

Ce site a fait l'objet de modifications substantielles depuis son dernier arrêté (augmentation des capacités de production et de stockage). D'un autre côté, dans le cadre de l'évolution de ces activités, les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL exploitent des stockages sur une parcelle mitoyenne à la distillerie.

Pour cela, deux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés l'un couvrant la demande d'exploiter des capacités de production et de stockage supplémentaires sur le site existant de la distillerie, l'autre demandant l'autorisation d'exploitation de nouveaux stockages de liquides inflammables.

Après échange avec la DEAL, il a été défini que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter transmis en aout 2014, puis mis à jour en mars 2015, concernant les installations de distillation devait faire l'objet d'une nouvelle mise à jour étant donné les modifications projetées à court terme des installations : mise en place d'une nouvelle colonne de distillation, mise en place d'une nouvelle chaudière, modification des capacités de stockages et des volumes de production.

Le présent dossier constitue donc la demande d'autorisation intégrant les évolutions réalisées du site. Il regroupe l'ensemble des pièces et informations nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des nouvelles installations et ainsi que les impacts et les dangers liés à ces nouvelles installations. A ce titre, il comprend les documents suivants :

- Description des Installations (Chapitre III),
- Etude d'Impact (Chapitre IV),
- Etude de Dangers (Chapitre V),
- Notice Hygiène et Sécurité (Chapitre VI),
- Plans réglementaires de localisation des installations (Annexes),
- Un résumé Non Technique de l'Etude d'Impact et de Dangers, présenté en préambule.

La présentation des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL et des installations fait l'objet du présent chapitre (Chapitre II – Renseignements Administratifs).

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	28 sur 285

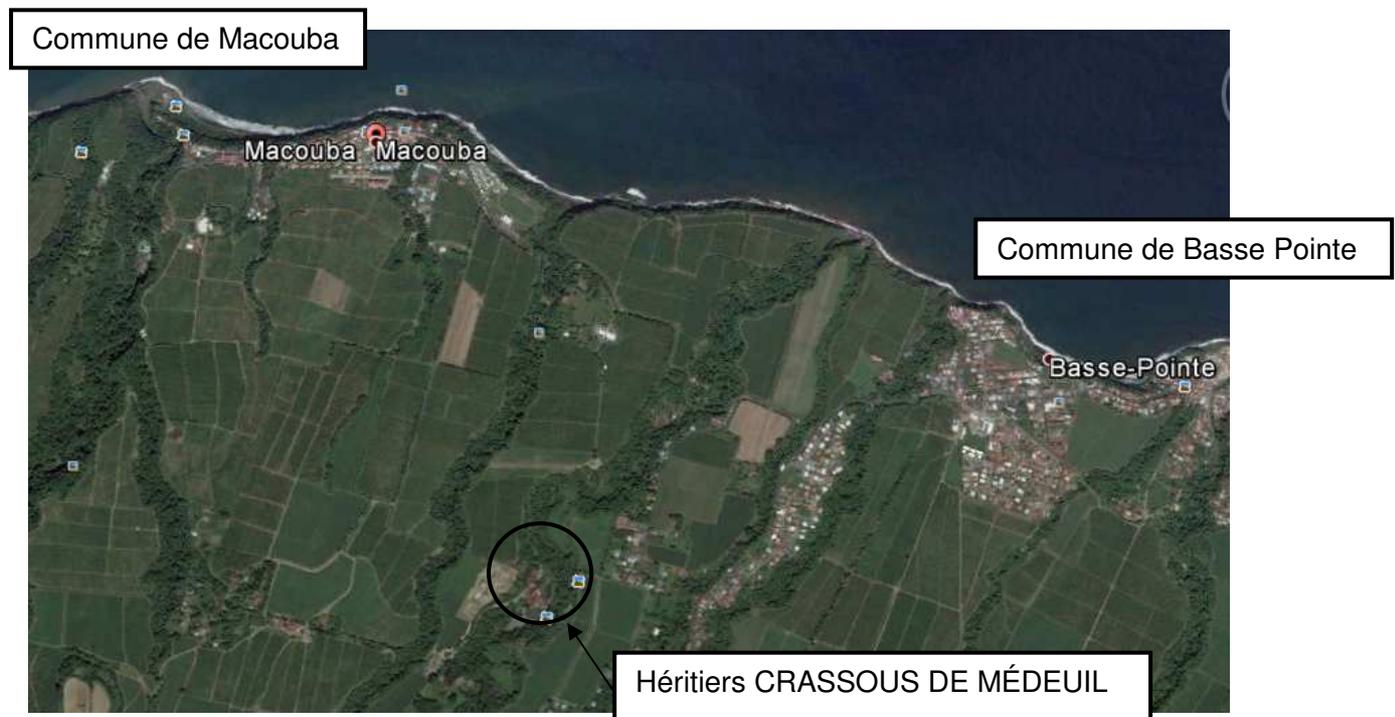
II.4 PRESENTATION DU SITE

II.4.1 LOCALISATION

Le site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL est implanté sur la commune de Macouba, Martinique, à 1,5 km au sud. Elle est localisée au lieu-dit Fonds-Préville. Le site se trouve juste après le pont de la rivière Roche à environ 500 mètres en direction de Bellevue. La rivière du même nom draine les eaux des flancs de la Montagne Pelée en fond de vallée, à proximité des installations.

Le site d'implantation des installations couvre la parcelle cadastrale C 90 de la commune de Macouba. Cette dernière possède une surface totale de 1,7 ha.

Figure II.2 : Vue aérienne (Source : google earth)



	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	29 sur 285

Figure II.3 : Cadastre et domaine foncier de la distillerie de Fonds-Préville



L'habitation Bellevue où est implantée la distillerie a une superficie totale de 240 ha.

L'exploitation de cannes à sucre qui alimente la distillerie provient de l'habitation Bellevue. Elle couvre une centaine d'hectares.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	30 sur 285

II.4.2 NATURE DES ACTIVITES ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE SITE

Les activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL sont des activités de production par distillation, de stockage et de vieillissement de rhum. Ces activités sont actuellement soumises à autorisation pour la partie stockage (Rubrique 4755-2) et pour les installations de production de rhum (Rubrique 2250-1).

Les évolutions des activités des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL concernent :

- L'augmentation de la puissance installée des installations de broyage des cannes à sucre, qui fait passer le site à autorisation sous la rubrique 2260,
- L'augmentation des volumes de production par distillation avec l'ajout d'une nouvelle colonne (à noter toutefois, la modification de la nomenclature qui fait passer le site d'autorisation à enregistrement),
- La diminution des stockages d'alcool faisant passer le site d'autorisation à déclaration,
- L'augmentation de la puissance thermique de la nouvelle chaudière, sans modification du classement,
- Et la présence d'une tour aéroréfrigérante (Nouvelle rubrique visant le site).

II.4.3 PERSONNEL SUR LE SITE

La société compte 6 salariés pour la production, 3 personnes pour l'encadrement et 7 personnes pour la partie gestion du public.

Pendant la saison de production (de janvier à juin), les heures de travail sont sur 2*7, soit de 6h à 20h du lundi au vendredi et de 6h à 13h le samedi, avec une équipe de 7 salariés et 9 saisonniers.

En période hors saison, les heures de travail pour les opérateurs en production sont 7h à 12h et de 13h à 15h30 du lundi au jeudi, de 7h à 12h le vendredi.

Pour la partie boutique et accès des visites, le personnel est présent de 8h30 à 17h30, pour une réception du public de 9h à 17h, du lundi au dimanche.

Les nouvelles activités avec la mise en service des nouvelles installations ont permis d'augmenter l'effectif du site en période de production avec des salariés saisonniers supplémentaires.

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	31 sur 285

II.5 SITUATION REGLEMENTAIRE

II.5.1 ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION ET ACTES ADMINISTRATIFS

ANTERIEURS

- Octobre 2003**
 - Arrêté n° 03-3548 du 23 octobre 2003 d'Autorisation d'Exploiter (AE) Fourni en Annexe 5
- Octobre 2003**
 - Arrêté n° 03-3549 du 23 octobre 2003 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE
- Octobre 2006**
 - Arrêté n° 06-2569 du 3 aout 2006 de consignation de 450.000 €
- Novembre 2006**
 - Arrêté n° 06-4005 du 21 novembre 2006 Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'AE
- Juin 2007**
 - Arrêté n° 07-1787 du 12 juin 2007 de consignation de 225.425,10 €
- Décembre 2007**
 - Arrêté n° 07-4068 du 17 décembre 2007 pour la restitution de consignation de 175.425,10 €
- Septembre 2008**
 - Arrêté n° 08-03328 du 23 septembre 2008 pour la restitution de consignation de 50.000 €
- Mars 2013**
 - Inspection approfondie 5 mars 2013
- Mai 2013**
 - Arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de Mise en demeure (MED)
- Juin 2013**
 - Courrier de réponse de JM à l'arrêté de MED et à l'inspection approfondie –Juin 2013 à la DEAL
- Mars 2014**
 - Courrier de relance Env 14/0169 en Mars 2014 de l'arrêté n° 2012130-0003 de mai 2013 de MED
- Mars 2014**
 - Courrier de réponse de HCM à la DEAL au courrier de relance avec une situation de la distillerie au 03/2014 suite aux différents aménagements
- Mars 2014**
 - Courrier de la DAAF du 25 Mars 2014_ Suspension de l'instruction du dossier de demande d'aide dans le cadre du PDRM
- Mars 2014**
 - Courrier de réponse de HCM au courrier de la DAAF le 31 Mars 2014
- Avril 2014**
 - Visite DEAL le 16 Avril 2014 _Statut de la situation
- Avril 2014**
 - Lettre de réponse au préfet concernant la Mise en demeure – AP n° 20131320-0003 du 30 avril 2013 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés
- Juin 2014**
 - Courrier de Réponse de HCM avec échéancier Réf. Env 14-0169 avec échéancier concernant les points de la mise en demeure et une liste des investissements engagés

	<i>Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville</i>	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	32 sur 285

- Juillet 2014**
- Soumission (par mail) des documents suivants pour avis à JM par l'inspecteur de la DEAL :
Courrier suite à la visite du 16/04/2014
Projet d'arrêté Préfectoral de Consignation
Projet d'arrêté préfectoral portant mesures d'urgence
Rapport suite à la visite du 16/04/2014
- Juillet 2014**
- Réponse à la DEAL le 14/07/2013 concernant les documents soumis pour avis à HCM avec un échéancier concernant les différents points portant mesures d'urgences
- Juillet 2014**
- Dépôt du DDAE en préfecture le 31/07/2014 (accompagné du plan d'épandage) sur la situation actuelle de JM avec les projections de production pour 2016
- Septembre 2014**
- Mail DEAL du 17/09/2014 avec Annexe intitulée « CARACTÈRE COMPLET ET RÉGULIER DU DOSSIER DU DEMANDEUR - RELEVÉ DES INSUFFISANCES » invitant à la réalisation du note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Décembre 2014**
- Dépôt du PII et de la note de prise en compte des risques industriels sur le public visiteur
- Mars 2015**
- Dépôt du DDAE en préfecture mis à jour
- Juin 2015**
- Avis de recevabilité du dossier par la DEAL
- Juillet 2015**
- Réponse de HCM et validation de la réalisation d'un nouveau DDAE sur la base des installations projetées
- Décembre 2015**
- Courrier de la DEAL de levée de l'arrêté de mise en demeure n°20121230_0003 du 30 avril 2013

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	33 sur 285

II.5.2 CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement actuel des installations selon l'Arrêté préfectoral n°033548 en date du 23 octobre 2003 en vigueur fourni en annexe 5, est présenté ci-après :

Tableau II.2 : Classement actuel des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL

DESIGNATION	RUBRIQUE	QUANTITE	REGIME
Production de rhum par distillation d'alcool d'origine agricole	2250-1	4 000 l AP/jour 3 000 hl de rhum à 55 % pour une campagne de 55 jours	A
Stockage d'alcool	4755-2	870 m3	A
Conditionnement	2251-2	3 500 hl/an	D
Broyage de cannes	2260-2	135 kW	D
Installations de combustion	2910-A2	Chaudière à bagasse de 3,55 MW 1 groupe électrogène de 0,25 MW	D

II.5.3 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUALISE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement des installations actualisées (installations existantes et projetées) de la société Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL, présenté dans le tableau ci-après, tient compte des dernières modifications des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en date du 29 septembre 2015 (JO du 1^{er} octobre 2015).

Le plan de masse suivant le tableau localise les installations de stockages et précise leur situation administrative.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	34 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, E, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2260.2.a	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épilage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 :</p> <p>a) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW ...(<i>Autorisation</i>)</p>	<p>Machines concourant au fonctionnement de l'installation :</p> <p>Coupes-canne, transporteurs, 3 moulins, table et égaliseur table, vis panier rotatif et panier rotatif et pompes pour une puissance installée totale de 510 kW</p>	510 kW	A (2km)	<p>Evolution des installations et des puissances installées,</p> <p>Passage du régime de déclaration à autorisation</p>
2250.2	<p>Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole</p> <p>La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant :</p> <p>2. supérieure à 30 hl/j, mais inférieure ou égale à 1300 hl/j...(<i>Enregistrement</i>)</p>	<p>Utilisation des 2 colonnes à distiller :</p> <p>Une colonne existante de 70 hl/j unitaire</p> <p>Une nouvelle colonne de 420 hl/j.</p> <p>Production journalière maximale prévue 300 hl/j</p>	490 hl/j	E	<p>Evolution des volumes de production avec l'implantation d'une nouvelle colonne</p> <p>Pas de modification du régime</p>

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	35 sur 285

Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
4755.2.b	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool d'origine agricole extra-neutre rectifié, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 500 m³ (Autorisation) b) Supérieure ou égale à 50 m³ (Déclaration)</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>	<p>Volume d'alcool (dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 %) <u>sur le site de la distillerie</u> :</p> <p>Dans la distillerie : Chai de production : 2*15 m³, soit 30 m³</p> <p>Chai de vieillissement 1 scénarisé : 800 fûts soit 160 m³</p> <p>Cuverie : 4 cuves bois 9 m³ + 1 cuve bois 30 m³ + 1 cuve bois 20 m³ + 2 cuves inox 15 m³ (issues des chais foudre 1+2) 3 cuves inox de 30 m³ + 1 cuve inox 45 m³ (issues du chai Nazaire) : 251 m³</p> <p>Stockage produits finis : 15 m³ (mis dans le chai Nazaire) sur palettes (sur la base de 0,4 m³ par palette)</p>	<p>456 m³</p> <p>SOIT 360 TONNES</p>	DC	<p>Ancienne rubrique 2255.2</p> <p>Passage du régime d'autorisation à déclaration</p> <p>Réaménagement des installations →</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des volumes d'alcools présents dans la distillerie et au chai Nazaire, limités au strict nécessaire de la production, - Regroupement des stockages d'alcool dans le chai de vieillissement et la cuverie - Eloignement des zones de stockage des chemins de visite des visiteurs

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	36 sur 285

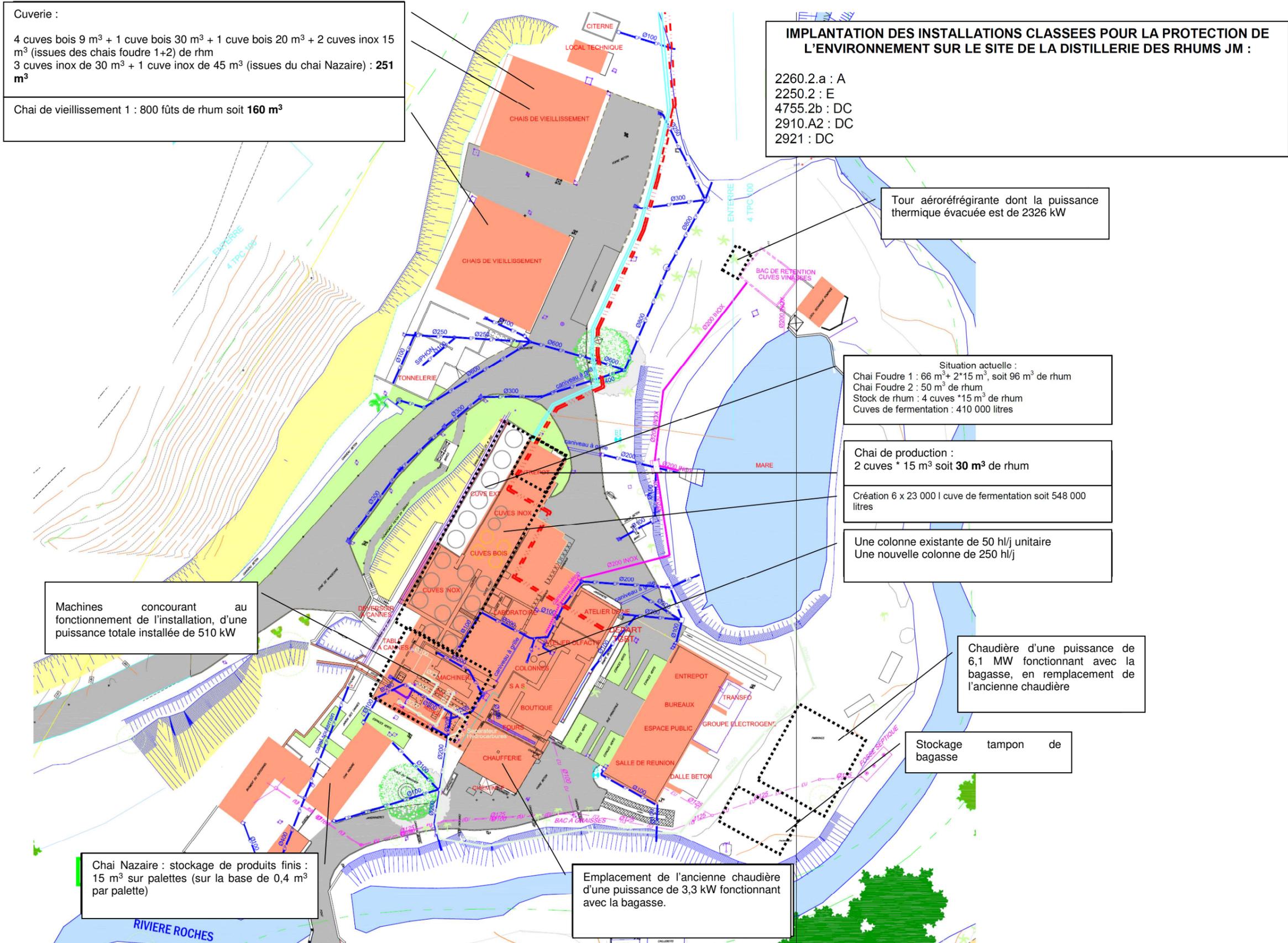
Tableau II.3 : Classement actualisé des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL tenant compte des installations projetées (suite et fin)

RUBRIQUE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	CAPACITE	A, D OU NC ⁽¹⁾ RAYON ⁽²⁾	MODIFICATION DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUEL EN VUE DE LA SITUATION PROJETEE
2910.A.2	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW <i>(Déclaration)</i></p>	<p>1 chaudière de 3,3 MW pour les installations actuelles remplacée par une chaudière dont la puissance est de 6,1 MW Combustible : Bagasse</p> <p>1 groupe électrogène de secours de 0,4 MW Combustible : fioul domestique</p> <p>Soit une puissance thermique de 6,5 MW</p>	6,5 MW	DC	<p>Création d'une nouvelle chaufferie en remplacement de celle existante, d'une puissance thermique supérieure</p> <p>Pas de modification du régime</p>
2921.a	<p>Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) :</p> <p>a. La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW<i>(Déclaration)</i></p>	<p>Une tour aéroréfrigérante dont la puissance thermique évacuée est de 2326kW</p>	2 326 kW	DC	Installation nouvelle

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique, NC : Non classé

(2) Rayon d'affichage exprimé en kilomètres

Figure II.4 : Localisation des installations et des activités visées par la nomenclature des ICPE du site des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL



	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	38 sur 285

Les évolutions des installations n'engendrent pas de changement de régime global du site. Le site reste donc soumis à autorisation.

Dans ce cadre, la commune visée par le rayon d'affichage de 2 km est MACOUBA et BASSE POINTE (Voir annexe 1).

II.5.4 SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU

Certaines activités exercées par les Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL relèvent de la nomenclature Loi sur l'eau, en référence à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement et sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau II.4 : Classement des installations des Héritiers CRASSOUS DE MEDEUIL au titre de la loi sur l'eau

NUMERO RUBRIQUE	DESIGNATION DES ACTIVITES	VOLUME DES ACTIVITES	REGIME
1.1.2.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement , y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m ³ /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Autorisation) 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m ³ /heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (Déclaration)	Prélèvements en eau de source et dans la Rivière Roche inférieurs à 4 m ³ /h, mais compris entre 10 et 15% du débit moyen du cours d'eau pour la Rivière Roche	Autorisation
2.1.4.0	Epandage d'effluents ou de boue , à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0, la quantité d'effluents ou de boues épandues, présentant les caractéristiques suivantes : 1° Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m ³ ou DBO5 supérieure à 5t/an(Autorisation) 2° Azote total compris entre 1 t/an et 10 t/an ou volume annuel compris entre 50 000 et 500 000 m ³ /an ou DBO5 comprise entre 500 kg et 5 t/an (Déclaration)	Azote total : 534 kg/an (*) Volume annuel : 18 000 m ³ /an	Non classée
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	surface imperméabilisée occupée par les installations de la rumerie < 1 ha	Non classée

(*) concentration des effluents destinés à l'épandage en Azote total : 29.7 mg/l (voir plan d'épandage **Annexe 2**)

Les installations des Héritiers CRASSOUS DE MÉDEUIL sont soumises à autorisation vis à vis de la rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'Eau.

	Héritiers Crassous de Médeuil – Distillerie de Fonds Préville	Version 2 Mai 2017
	II - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	39 sur 285

II.5.5 PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES AUX INSTALLATIONS

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, c'est principalement l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les installations qui fixe l'ensemble des prescriptions applicables au site.

Néanmoins, certains arrêtés ministériels viennent compléter l'arrêté préfectoral ou servir de référence à ce dernier.

En matière de prévention des risques chroniques, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 2 février 1998 *relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 23 janvier 1997 *relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.*

En matière de prévention des risques accidentels, les principaux arrêtés ministériels réglementant directement le site sont :

- l'arrêté du 4 octobre 2010 *relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation,*
- l'arrêté du 31 mars 1980 *relatif à la réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation sur les installations classées susceptibles de présenter des risques d'explosion,*
- l'arrêté du 14/12/13 *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.*